Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 9470589
Centre d'intérêt: 160

Dionne, Andrée.

Etude sur la dette accumulée par les bénéficiaires de l'aide financière aux étudiants / [recherche et rédaction, Andrée Dionne ; Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations]. -- Québec : Direction générale de l'aide financière aux étudiants, c1994.
18, 64 p. ; 28 cm.

Code: 1322-0828. Bibliogr.: p. 69.

ISBN 2-550-28940-4

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Direction des politiques, des programmes et du scutien aux opérations

Descripteur(s): Aide financière aux étudiants * Prêt * Caractéristiques de l'étudiant * Cheminement scolaire * Revenu * Programme provincial * Etude comparative * Statistiques * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Dette

Etude sur l'endettement des étudiants québécois qui ont bénéficié du Programme d'aide financière aux étudiants et sur le fardeau que constitue cette dette à la fin de leurs études. La première partie présente le profil de l'ensemble des bénéficiaires en 1991-1992 et de ceux qui ont pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992. La deuxième partie porte sur la clientèle dont la dette dépasse le maximum estimé en fonction de la durée normale des études. La troisième partie présente un profil de la clientèle qui éprouve des difficultés de remboursement. La quatrième partie traite des autres programmes qui peuvent avoir un impact sur le montant total de la dette accumulée. La cinquième partie évalue le fardeau de la dette en fonction du revenu et la dernière partie compare la situation avec les étudiants ontariens.

Type de document:

AIDE FINANCIÈRE
AUX ÉTUDIANTS

ÉTUDE

SUR LA DETTE ACCUMULÉE PAR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Québec

94-70589

AIDE FINANCIÈRE
AUX ÉTUDIANTS

ÉTUDE

SUR LA DETTE ACCUMULÉE PAR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration les membres du Comité conjoint MEQ/établissements d'enseignement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette étude.

Recherche et rédaction
Andrée Dionne
Direction générale
de l'aide financière aux étudiants

Traitement statistique
des données
Sylvain Gauthier
Direction générale
de l'aide financière aux étudiants

Secrétariat
Diane Perron
Direction générale
de l'aide financière aux étudiants

Collaboration
Bernard Frenette
Direction générale
de l'aide financière aux étudiants

Rolande Hamel
Direction des communications

Conception et réalisation
graphique
Boum!
Communication graphique inc.

Production graphique
Lyne Côté
Direction des communications

Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'aide
financière aux étudiants
Direction des politiques,
des programmes
et du soutien aux opérations
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5
Tél.: (418) 646-5246

© Gouvernement du Québec 1994

Dépôt légal : premier trimestre
1994
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-28940-4

AVANT-PROPOS

Il me fait plaisir de vous présenter les résultats d'une étude sur l'endettement des étudiants québécois réalisée par la Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations.

Depuis quelques temps, les représentants du ministère de l'Éducation et des établissements d'enseignement sont préoccupés de la charge financière que constitue la dette étudiante pour certains bénéficiaires. Ces préoccupations sont nées de l'apparition récente de nouveaux phénomènes dont l'augmentation du nombre d'étudiants admissibles à l'aide financière, l'augmentation du montant du prêt maximal et le nombre croissant d'ex-étudiants qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt. S'ajoute bien sûr à ces phénomènes la situation économique actuelle qui touche tout particulièrement les jeunes.

Bien que chaque année la Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations publie un rapport statistique sur le ***Programme d'aide financière aux étudiants***, lequel apporte un éclairage fort intéressant sur l'évolution de la clientèle, aucune étude n'avait permis jusqu'ici de dresser un bilan détaillé de la somme des prêts accumulée par les étudiants à la fin de leurs études. C'est donc dans ce contexte que la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, appuyée par les membres du Comité conjoint MEQ/établissements d'enseignement, a demandé la réalisation de cette étude dont le principal objectif est d'éclairer davantage la problématique de l'endettement étudiant. Le mérite de cette production va à madame Andrée Dionne, agente de recherche et de planification socio-économique, qui a procédé à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

Nous espérons que les données qui y sont contenues vous aideront à mieux saisir la situation des étudiants au regard de la somme des prêts accumulés à la fin de leurs études et de leur remboursement.

Le Directeur des politiques, des programmes
et du soutien aux opérations,

Michel Bisson

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ..... TROIS

QUELQUES MOTS SUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS ..... ONZE

INTRODUCTION ..... TREIZE

MÉTHODOLOGIE ..... QUINZE

1. PROFIL DE L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS EN 1991-1992 ET DES EX-BÉNÉFICIAIRES AYANT PRIS CHARGE DE LEUR PRÊT ENTRE 1988-1989 ET 1991-1992 1

1.1 La dette moyenne accumulée 3
1.1.1 La répartition des étudiants selon les tranches de dette 5
1.2 Les familles de disciplines 7
1.3 Le profil de cheminement 9
1.3.1 Le nombre de trimestres d'aide 9
1.4 Les changements de programme 11

EN BREF 12

2. PROFIL DE LA CLIENTÈLE DONT LA DETTE DÉPASSE LE MAXIMUM ESTIMÉ EN FONCTION DE LA DURÉE NORMALE DES ÉTUDES 13

2.1 La dette moyenne accumulée 17
2.2 Le profil de cheminement 19
2.3 Les changements de programme 20
2.4 Les familles de disciplines 21
2.5 Les caractéristiques personnelles 23
2.6 Les bénéficiaires d'un prêt seulement 24
2.7 Les cas de dérogation 25

EN BREF 28

3. PROFIL DE LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT 29

3.1 La dette moyenne accumulée 32
3.2 Les raisons invoquées 33
3.3 Le profil de cheminement 34
3.3.1 Le nombre de trimestres d'aide 34
3.3.2 Les changements de programme 34
3.4 Les familles de disciplines 35
3.5 Les caractéristiques personnelles 36
3.6 Les ex-étudiants qui ont une dette qui dépasse le maximum estimé 36
3.6.1 La dette moyenne accumulée 37

EN BREF 38

4. AUTRES PROGRAMMES 39

4.1 Le Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 41
4.2 Le Programme de remise de dette pour les étudiants des 2e et 3e cycles 41

5. FARDEAU DE LA DETTE EN FONCTION DU REVENU 43

5.1 La situation professionnelle 45
5.2 Le fardeau de la dette 48

EN BREF 52

6. COMPARAISON ENTRE LES ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS ET LES ÉTUDIANTS ONTARIENS 53

CONCLUSION 59

ANNEXE
Revenu familial brut maximal (en dollars) pour l'admissibilité à l'exemption d'intérêts 67

BIBLIOGRAPHIE 69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1
Répartition des bénéficiaires en 1991-1992 selon l'ordre d'enseignement et la dette moyenne 4

Tableau 2
Évolution du nombre d'étudiants ayant pris en charge leur prêt et évolution de la dette moyenne de 1988-1989 à 1991-1992 5

Tableau 3
Répartition des bénéficiaires du programme en 1991-1992 selon la tranche de dette 6

Tableau 4
Évolution de la répartition des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt selon l'ordre d'enseignement et la tranche de dette de 1988-1989 et 1991-1992 6

Tableau 5
Proportion des étudiants pour lesquels le gouvernement payait des intérêts selon la famille de disciplines et la dette moyenne 7

Tableau 6
Dette moyenne selon la famille de disciplines (collégial) 8

Tableau 6a
Dette moyenne selon la famille de disciplines (université) 8

Tableau 7
Répartition des bénéficiaires selon l'ordre d'enseignement et le profil de cheminement 9

Tableau 8
Dette moyenne des bénéficiaires d'aide financière selon le profil d'aide (avec ou sans trimestres supplémentaires) 10

Tableau 9
Dette moyenne des étudiants ayant pris en charge leur prêt selon qu'ils excèdent ou non le temps requis 10

Tableau 10
Nombre moyen de trimestres d'aide chez les étudiants ayant pris en charge leur prêt, selon l'ordre d'enseignement, de 1988-1989 à 1991-1992 11

Tableau 11
Proportion de changements de programme chez les étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 11

Tableau 12
Montant de dette maximale selon l'ordre d'enseignement et le nombre de trimestres requis 16

Tableau 13
Évolution des étudiants ayant pris en charge leur prêt et ayant une dette supérieure à celle attendue de 1988-1989 à 1991-1992 17

Tableau 14
Évolution de la dette moyenne de la clientèle ayant pris en charge son prêt et ayant une dette supérieure à celle attendue 18

Tableau 15
Trimestres d'aide supplémentaires chez les bénéficiaires ayant une dette supérieure à celle attendue 19

Tableau 16
Nombre moyen de trimestres d'aide pour les étudiants qui ont pris en charge leur prêt et qui ont une dette supérieure à celle attendue, de 1988-1989 à 1991-1992 19

Tableau 17
Dette moyenne des étudiants ayant pris en charge leur prêt, ayant une dette supérieure à celle attendue et comptant des trimestres supplémentaires 19

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires ayant une dette supérieure à celle attendue selon les changements de programme et les trimestres d'aide supplémentaires 20

Tableau 18a
Proportion des étudiants comptant des trimestres supplémentaires et ayant fait un changement de programme 21

Tableau 19
Proportion des changements de programme chez les étudiants ayant pris en charge leur prêt avec une dette supérieure à celle attendue en 1990-1991 21

Tableau 20
Proportion des étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue, selon la famille de disciplines 22

Tableau 21
Dette moyenne des étudiants ayant consolidé leur prêt et possédant une dette supérieure à celle attendue, selon les familles de disciplines (collégial général) 22

Tableau 22
Dette moyenne des étudiants ayant consolidé leur prêt et possédant une dette supérieure à celle attendue, selon la famille de disciplines (collégial professionnel) 23

Tableau 23
Dette moyenne des étudiants ayant consolidé leur prêt et présentant une dette supérieure à celle attendue, selon la famille de disciplines (université, premier cycle) 23

Tableau 24
Proportion des étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue, selon le sexe 24

Tableau 25
Proportion des étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue, selon l'état civil 24

Tableau 26
Proportion des étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue, selon la présence ou non d'enfants 24

Tableau 27
Proportion des étudiants ayant dépassé la période d'admissibilité et bénéficiant d'une aide sous forme de prêt seulement en 1991-1992 25

Tableau 28
Étudiants dont les demandes en dérogation ont été acceptées selon les motifs invoqués 26

Tableau 29
Proportion de changements de programme chez les étudiants ayant fait une demande dérogatoire 27

Tableau 29a
Nombre moyen de trimestres d'aide chez les étudiants ayant fait une demande dérogatoire (période d'admissibilité) 27

Tableau 30
Les cas de dérogation selon le sexe 27

Tableau 30a
Les cas de dérogation selon l'état civil 27

Tableau 30b
Les cas de dérogation selon la présence ou non d'enfants 27

Tableau 31
Dette moyenne des étudiants éprouvant des difficultés de remboursement, selon l'ordre d'enseignement en 1990-1991 32

Tableau 32
Répartition des étudiants éprouvant des difficultés de remboursement, selon les tranches de dette 33

Tableau 33
Raisons pour lesquelles les étudiants se trouvent en défaut de paiement 33

Tableau 34
Nombre moyen de trimestres d'aide chez les étudiants présentant des difficultés de remboursement 34

Tableau 35
Proportion des changements de programme chez les étudiants ayant des difficultés de remboursement 34

Tableau 36
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon la famille de disciplines (collégial général) 35

Tableau 37
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon la famille de disciplines (collégial professionnel) 35

Tableau 38
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon la famille de disciplines au 1er et au 2e cycle 35

Tableau 39
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon le sexe 36

Tableau 40
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon l'état civil 36

Tableau 41
Proportion des étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon la présence ou non d'enfants 36

Tableau 42
Proportion des étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue chez les étudiants ayant des difficultés de remboursement, selon l'ordre d'enseignement 36

Tableau 43
Répartition des étudiants éprouvant des difficultés de remboursement et ayant une dette supérieure à celle attendue selon la tranche de dette 37

Tableau 44
Situation des diplômés du collégial de 1989-1990 au 31 mars 1991 (moins de 24 ans - tiré de ***Relance au collégial***) 46

Tableau 45
Situation des diplômés de l'université de 1987, deux ans après l'obtention de leur diplôme (1989) 47

Tableau 46
Situation des diplômés du troisième cycle universitaire, deux ans après l'obtention du diplôme (1989) 47

Tableau 47
Étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 (collégial) 49

Tableau 48
Étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 (université) 50

Tableau 49
Comparaison entre la dette moyenne des étudiants québécois et ontariens à la fin de leurs études en 1992-1993 55

Tableau 50
Comparaison de l'augmentation du prêt moyen accordé entre 1989-1990 et 1992-1993 56

Tableau 51
Comparaison de la proportion des étudiants présentant des difficultés de remboursement 56

Tableau 52
Raisons des défauts de paiement 56

QUELQUES MOTS SUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Le ***Programme d'aide financière aux étudiants*** a été mis sur pied afin d'aider les personnes dont les ressources financières sont limitées à poursuivre des études postsecondaires. À ce titre, il s'inscrit dans l'objectif de démocratisation de l'éducation entreprise au Québec depuis déjà plus de vingt ans, il a donc largement contribué à hausser la scolarité des Québécoises et des Québécois.

Le ***Programme d'aide financière aux étudiants***, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été implanté en 1966. Cependant, il nous faut remonter à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale pour en connaître les premières manifestations. En fait, c'est en 1937 que le gouvernement fédéral entame les discussions avec les provinces afin de créer des programmes de soutien aux études.

En 1939, une première entente est entérinée et deux programmes particuliers voient le jour; le premier est destiné à la formation de travailleurs spécialisés dans des domaines reliés de près ou de loin à la guerre et le second vise l'assistance à la jeunesse universitaire.

À cette époque, les bourses étaient attribuées par un comité de sélection formé de représentants des universités. Le programme est alors administré par le Service d'aide à la jeunesse du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce. C'est ainsi qu'en 1940-1941, 60 bourses d'une valeur de 150 $ ont été attribuées aux étudiants les plus méritants dont les ressources financières étaient insuffisantes.

La notion de prêt a fait son apparition en 1942. Jusqu'en 1961, les montants étaient remis en deux versements, le second étant conditionnel à la réussite des examens.

Après l'adoption de la ***Loi sur les prêts et bourses aux étudiants*** en 1966, le Service d'aide à la jeunesse, qui était alors rattaché au ministère de la Jeunesse, devient le Service d'aide aux étudiants.

Depuis, le ***Programme d'aide financière aux étudiants*** a permis à des centaines de milliers d'étudiants québécois d'accéder aux études postsecondaires.

La première modification importante au Régime a été faite en 1974. À l'époque, les changements visaient les points suivants : les conditions d'admissibilité, les critères de détermination du statut d'étudiant, les dépenses admises, le mode de calcul des contributions et les modalités de remboursement des prêts.

Par la suite, des personnes des milieux intéressés, plus particulièrement la population étudiante et les parents, ont demandé plusieurs changements au Régime. Ce sont ces revendications qui ont amorcé la réforme du Régime d'aide financière aux étudiants. Cette réforme a eu lieu en 1990 et elle constituait le deuxième changement majeur dans l'histoire des prêts et bourses. Les améliorations visaient principalement les étudiants non résidants avec contribution des parents, les étudiants avec conjoint et ceux avec des enfants à leur charge.

Au plan des principes, les caractères essentiels du Régime sont restés les mêmes. D'une part, le gouvernement a réaffirmé sa politique voulant qu'aucune personne ne se voit interdire l'accès aux études supérieures en raison de l'insuffisance de ses ressources financières. D'autre part, le gouvernement considère que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, son conjoint ou son répondant, soient les premiers responsables du financement de ses études. L'aide financière vient combler la différence entre les dépenses admises et les contributions; elle prend toujours la forme d'un prêt avant d'être disponible sous forme de bourse. À la fin de ses études, l'étudiant doit rembourser la dette auprès de l'établissement financier de son choix, soit la somme des prêts qu'il a accumulés selon les modalités fixées par la ***Loi sur l'aide financière aux étudiants***.

Pour la dernière année d'attribution (1992-1993), 147 042 personnes ont bénéficié d'un prêt et 76 237, d'une bourse. Le volume d'aide totale accordée pour l'ensemble des programmes a été de 687,8 millions de dollars.

Pour être admissible au ***Programme d'aide financière aux étudiants***, une personne doit être citoyenne canadienne ou posséder le statut de résidente permanente, résider au Québec et être admise à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation.

On distingue trois catégories d'étudiants :

- les étudiants sans contribution des parents ou du répondant;
- les étudiants avec contribution des parents ou du répondant;
- les étudiants avec contribution du conjoint.

Le calcul de l'aide financière s'effectue en déterminant la différence entre les dépenses admises et les ressources disponibles de l'étudiant (dans le calcul du prêt) et, le cas échéant, de ses parents, son répondant ou son conjoint (dans le calcul de la bourse).

On entend par les ressources de l'étudiant, les revenus d'emploi réels (incluant les indemnités reçues en vertu de différents programmes, CSST, SAAQ, etc.), les revenus de bourses et les autres revenus, tels les allocations familiales, la pension alimentaire, les revenus de succession, etc. Dans le cas des parents ou du répondant, les actifs financiers s'ajoutent à ces revenus (argent en banque, placement, résidence, etc.) Enfin, la contribution du conjoint variera selon que ce dernier est ou non aux études.

Parmi les dépenses admises, on trouve principalement les frais liés aux études, les frais de subsistance et les frais de transport auxquels s'ajoutent dans le cas d'étudiants ayant des enfants les frais de subsistance pour enfants, les frais de garde et une allocation spéciale dans le cas des familles monoparentales. L'admissibilité à ces dépenses variera selon que l'étudiant réside ou non chez ses parents ou son répondant.

En 1992-1993, le nombre de bénéficiaires de l'aide financière a augmenté de plus de 10 p. 100 par rapport à 1991-1992. Ces bénéficiaires représentent 41 p. 100 de l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire, alors qu'en 1991-1992, l'aide financière rejoignait 38 p. 100 des étudiants. On note également une augmentation de près de 11 p. 100 du nombre d'étudiants boursiers passant de 68 272 à 76 237 pendant cette même période.

En 1992-1993, l'aide moyenne accordée pour l'ensemble de la clientèle était de 2 867 $ pour les bénéficiaires d'un prêt et de 6 520 $ pour les bénéficiaires d'une bourse.

INTRODUCTION

La présente étude traite de deux grands thèmes : l'endettement des étudiants qui ont bénéficié du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** et le fardeau que constitue cette dette pour les étudiants à la fin de leurs études.

Dans la première partie, nous présentons le profil de l'ensemble des bénéficiaires du ***Progamme d'aide financière aux étudiants*** en 1991-1992 et de ceux qui ont pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992. À cette fin, nous avons analysé la dette accumulée selon l'ordre d'enseignement, selon le profil de cheminement scolaire, c'est-à-dire le nombre de trimestres d'aide, les changements de programme et les familles de disciplines et selon les caractéristiques personnelles et familiales.

La deuxième partie porte sur la clientèle qui a accumulé une dette supérieure à celle attendue compte tenu de la durée normale des études. Le profil de cette clientèle sera présenté en fonction des mêmes critères que ceux utilisés pour l'ensemble des bénéficiaires présentés en première partie.

Vous trouverez en troisième partie une analyse de la clientèle qui éprouve des difficultés à rembourser sa dette, soit les ex-étudiants qui bénéficient du ***Programme de remboursement différé*** et ceux qui se trouvent en défaut de paiement. Dans ce cas, en plus de reprendre l'analyse selon les critères énoncés plus haut, nous nous pencherons sur les raisons qui expliquent qu'ils ne font pas face à leurs obligations.

Dans la quatrième partie, nous traiterons des autres programmes qui sont offerts par le ***Programme d'aide financière aux étudiants*** et qui peuvent avoir un impact sur le montant total de la dette accumulée.

Au terme de ces analyses, dans la cinquième partie, nous tenterons d'évaluer dans quelle mesure la dette accumulée constitue un fardeau pour les étudiants compte tenu de leur situation sur le marché du travail deux ans après l'obtention du diplôme.

Enfin, une brève comparaison entre les étudiants québécois et ontariens vient clore cette analyse.

MÉTHODOLOGIE

La présente analyse a été réalisée à l'aide des données contenues dans le fichier informatique PRATIC de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation. Ce fichier contient différentes informations concernant les bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants***. Outre les données relatives aux critères d'admissibilité au Programme (ordre d'enseignement, situation familiale, statut de résidence et de contribution des tiers, programme d'études, etc.), on y trouve certaines données qui permettent de tracer l'historique du dossier de l'étudiant, telles que le nombre de trimestres d'aide, la discipline de formation, les changements de programme et la dette accumulée.

L'objet de la présente analyse étant l'endettement étudiant, nous n'avons considéré que le montant des prêts reçus par les étudiants tout au long de leurs études postsecondaires. Les montants des bourses ne font pas l'objet de l'analyse puisque celles-ci n'ont pas à être remboursées. Ainsi, le montant de la dette accumulée ne doit pas être confondu avec la totalité de l'aide accordée, puisqu'un peu plus de la moitié des étudiants reçoivent, en plus du prêt, un montant variable de bourse.

La population étudiée

Aux fins de la présente étude, nous avons analysé deux catégories d'étudiants, soit ceux qui bénéficiaient de l'aide financière en 1991-1992 et ceux qui ont terminé leurs études et qui ont pris en charge leur prêt, c'est-à-dire qui ont commencé à le rembourser entre les années 1988-1989 et 1991-1992. Dans le premier cas, la population analysée est de 123 540 étudiants. Cette population ne tient pas compte des étudiants qui sont toujours aux études et pour qui le gouvernement paie toujours des intérêts mais qui n'ont pas fait de demande pour l'année en question, ainsi que ceux qui sont inscrits dans une institution reconnue aux fins de l'octroi de prêt seulement.

Dans le cas des ex-étudiants, nous n'avons retenu que ceux pour qui nous avions accès aux données concernant l'ordre d'enseignement, la dette accumulée au terme des études, de même que le nombre de trimestres d'aide financière. La population est ainsi divisée: 30 554 ex-étudiants pour l'année 1988-1989, 31 434 pour 1989-1990, 30 000 pour 1990-1991 et 26 673 pour 1991-1992, soit un total de 118 661 étudiants. Il convient également de préciser que nous n'avons considéré que les ex-étudiants dont le solde de la dette était supérieur à zéro à la fin de la période d'exemption, soit six mois après la fin des études.

Il faut également noter que les rapports statistiques des quatre dernières années démontrent que depuis 1988-1989, 158 695 ex-étudiants ont pris en charge leur prêt. Pendant cette période, on note une baisse du nombre de ces étudiants chaque année, passant de 43 728 en 1988-1989 à 33 907 en 1991-1992, soit une baisse de 22,4 p. 100. Le prêt moyen accumulé par ces étudiants a quant à lui augmenté de 34,2 p. 100 passant de 5 147 $ à 6 909 $.

Toutefois, selon les données disponibles au moment de la saisie, on compte 118 661 étudiants. Considérant que cela représente les trois quarts de la population réelle, nous sommes en mesure d'assurer la représentativité des groupes analysés ici. À plus forte raison que pour les deux dernières années, cette représentation atteint près de 80 p. 100. Enfin, les données disponibles concernant les montants de la dette accumulée par ces étudiants confirment cette représentativité puisque ces montants sont comparables à ceux de la population totale.

Les indicateurs retenus aux fins de la présente analyse sont :

- la dette accumulée;
- l'ordre d'enseignement;
- le nombre de trimestres d'aide;
- la durée normale des études;
- les familles de disciplines;
- les changements de programme;
- les caractéristiques personnelles et familiales.

La dette accumulée

Il s'agit de la dette moyenne accumulée par les étudiants et les ex-étudiants, celle-ci étant la somme des prêts reçus depuis le premier trimestre où les étudiants étaient admissibles à l'aide financière et ce, pour tous les ordres d'enseignement auxquels ils ont eu droit à un prêt. Toutefois, à moins d'indication contraire, afin d'alléger l'analyse, nous avons utilisé la dette moyenne globale des étudiants pour un ordre d'enseignement sans distinction entre ceux qui ont reçu de l'aide financière pour des ordres d'enseignement antérieurs et ceux qui n'en ont reçu que pour l'ordre d'enseignement en question. Ainsi, par exemple, la dette moyenne accumulée par les étudiants du premier cycle universitaire est calculée en tenant compte à la fois de ceux qui ont reçu de l'aide au collégial et de ceux qui en ont reçu uniquement au baccalauréat.

L'ordre d'enseignement

Les ordres d'enseignement considérés sont le collégial général, le collégial professionnel, le collégial non subventionné, appelé ici écoles professionnelles privées, et les trois cycles d'enseignement universitaire.

La durée normale des études

Par la durée normale des études, on entend le nombre de trimestres normalement requis pour l'obtention du diplôme dans un ordre d'enseignement donné. Pour chacun des ordres d'enseignement, la durée normale des études est la suivante :

- au collégial général : 4 trimestres;
- au collégial professionnel : 6 trimestres;
- dans les écoles professionnelles privées : 3 trimestres;
- au 1er cycle universitaire : 6, 8 ou 10 trimestres selon les programmes;
- au 2e cycle universitaire : 4 trimestres;
- au 3e cycle universitaire : 8 trimestres.

Les familles de disciplines

Pour les fins de l'analyse, nous avons regroupé les différents programmes de formation selon les familles de disciplines normalement reconnues par le ministère de l'Éducation.

Pour le collégial général :

- arts;
- lettres;
- sciences humaines;
- sciences.

Pour le collégial professionnel :

- techniques administratives;
- techniques artistiques;
- techniques biologiques (santé, agriculture, foresterie, etc.);
- techniques humaines;
- techniques physiques (électrotechnique, techniques du bâtiment, etc.).

Pour tout le réseau universitaire :

- arts;
- arts et sciences (Université de Montréal seulement);
- droit;
- formations multiples (baccalauréat général);
- lettres;
- sciences administratives;

- sciences appliquées;
- sciences de l'éducation;
- sciences humaines;
- sciences pures;
- sciences de la santé.

Les changements de programme

Un changement de programme est comptabilisé au dossier d'un étudiant lorsqu'il y a changement du code de programme pour un même ordre d'enseignement. Un changement de programme peut se faire à l'intérieur d'une même famille de disciplines ou entre les programmes de familles différentes. Toutefois, pour l'analyse, nous n'avons pas distingué le type de changement. Il faut également noter que les données concernant ces changements ne sont pas disponibles pour les étudiants du troisième cycle universitaire.

Les caractéristiques personnelles et familiales

Les indicateurs relatifs aux caractéristiques personnelles et familiales sont le sexe, l'état civil et la présence ou non d'enfants.

Les étudiants présentant une dette plus élevée que celle attendue compte tenu de la durée normale des études

Afin d'identifier les étudiants dont la dette dépasse le maximum estimé en fonction de la durée normale des études, nous avons tenu compte de la scolarité atteinte au moment de la saisie des données, des ordres d'enseignement pendant lesquels ces étudiants ont reçu de l'aide financière, du nombre de trimestres requis pour l'obtention de chacun des diplômes et du montant du prêt maximal dans les années antérieures.

Ainsi, par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à la maîtrise en 1991-1992 et qui aurait reçu de l'aide depuis le début de ses études postsecondaires, il nous a fallu additionner les prêts maximaux pour chacune de ses années d'études collégiales et répéter l'exercice pour ses années de baccalauréat et de maîtrise. Dans ce cas, le montant de la dette maximale est de 17 105 $. Tous les étudiants qui dépassent ce montant de dette ont donc été regroupés dans la catégorie des étudiants qui ont une dette supérieure à celle attendue et ils ont fait l'objet d'une analyse particulière.

Les étudiants éprouvant des difficultés de remboursement

Parmi les étudiants qui ont consolidé leur prêt en 1990-1991, nous avons identifié ceux qui ont éprouvé des difficultés à rembourser leur prêt. Ces étudiants sont regroupés en deux catégories soit ceux qui ont bénéficié du ***Programme de remboursement différé*** et ceux qui ont fait l'objet de défaut de paiement.

L'analyse du fardeau de la dette

Afin d'évaluer la capacité des étudiants à rembourser la dette accumulée pendant leurs études, nous avons converti cette dernière en versements mensuels en tenant compte de la période moyenne sur laquelle s'échelonne le remboursement et compte tenu du taux d'intérêts en vigueur pour l'année 1991-1992. Ensuite, à l'aide de la grille d'admissibilité au programme fédéral d'exemption des intérêts[1] (le pendant fédéral du programme de remboursement différé), nous avons déterminé le salaire minimal requis pour qu'un étudiant puisse s'acquitter de sa dette. Enfin, nous avons

[1] Voir annexe page 67.

identifié à l'aide des données des enquêtes ***Relance auprès des diplômés du collégial (1991)*** et ***Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires (1989)***, toutes deux menées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, la situation des diplômés deux ans après la fin de leurs études au regard du taux de chômage et du salaire obtenu.

Les données concernant les étudiants ontariens et canadiens

Les données concernant les bénéficiaires ontariens d'aide financière nous ont été fournies par la Direction de l'aide aux étudiants du ministère des Collèges et des Universités de l'Ontario. Celles concernant les étudiants canadiens des autres provinces nous ont été fournies par le ***Programme de prêt canadien*** du Secrétariat d'état du Canada.

PROFIL DE L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS EN 1991-1992 ET DES EX-BÉNÉFICIAIRES AYANT PRIS CHARGE DE LEUR PRÊT ENTRE 1988-1989 ET 1991-1992

La présente analyse porte sur 123 540 étudiants et étudiantes bénéficiaires de l'aide financière et sur 118 661 ex-étudiants qui ont pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992.

Les bénéficiaires du Programme en 1991-1992

En 1991-1992, le gouvernement payait des intérêts sur les prêts de 144 795 étudiants. De ce nombre, 46,6 p. 100 (67 458) poursuivaient des études collégiales et 53,4 p. 100 (77 337) des études universitaires. Il est à noter cependant que parmi ces étudiants, 13,4 p. 100 n'ont pas présenté de demande d'aide pour l'année 1991-1992 **(Tableau 1)** et que 1,3 p. 100 fréquentaient un établissement aux fins de l'octroi de prêt seulement. Ces étudiants n'ont pas fait l'objet de l'analyse, ce qui porte à 123 540 le nombre de bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** qui ont fait partie de l'analyse.

Chez les étudiants poursuivant des études collégiales, 53,1 p. 100 étaient inscrits au secteur proiessionnel et 29,4 p. 100 au secteur général. De plus, 4,8 p. 100 fréquentaient une école professionnelle privée et 0,2 p. 100 un établissement reconnu aux fins de l'octroi de prêt seulement. Enfin, 12,6 p. 100 de ces étudiants, bien qu'inscrits dans un établissement d'enseignement, n'ont pas présenté de demande pour l'année 1991-1992.

Chez la clientèle universitaire, 71,3 p. 100 était inscrite au 1er cycle, 10,3 p. 100 au 2e cycle et 1,9 p. 100 au 3e cycle. De plus, 2,3 p. 100 de ces étudiants fréquentaient un établissement reconnu aux fins de l'octroi de prêt seulement et 14,1 p. 100 d'entre eux n'ont pas présenté de demande d'aide pour l'année 1991-1992.

Les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt

Selon les données disponibles, le nombre d'ex-étudiants prenant en charge leur prêt est passé de 30 554 en 1988-1989 à 26 673 en 1991-1992. Une baisse de 12,7 p. 100 **(Tableau 2)**.

Parmi ces ex-étudiants, 47,4 p. 100 (56 303) provenaient du réseau collégial et 52,6 p. 100 du réseau universitaire (62 358).

Depuis 1988-1989, 56 303 étudiants du réseau collégial ont pris en charge leur prêt. De ce nombre, 19,7 p. 100 (11 118) provenaient du collégial général, 72,1 p. 100 (40 621) du collégial professionnel et 8,1 p. 100 (4 564) des écoles professionnelles privées. Le nombre d'étudiants du général qui prennent en charge leur prêt est passé de 3 175 en 1988-1989 à 2 285 en 1991-1992, de 10 619 à 8 462 au professionnel et de 862 à 1 458 dans les écoles professionnelles privées, seul secteur où une augmentation, de l'ordre de 69,1 p. 100, est enregistrée.

L'évolution du nombre d'étudiants à l'université qui prennent en charge leur prêt démontre que seul le nombre d'étudiants provenant du baccalauréat a diminué, passant de 14 280 en 1988-1989 à 11 745 en 1991-1992, soit une baisse de 17,8 p. 100. Au 2e et au 3e cycle, on note des hausses respectives de 65,3 p. 100 et 100,8 p. 100, ces hausses étant davantage attribuables à l'augmentation de la population de bénéficiaires de l'aide financière s'inscrivant aux études supérieures plutôt qu'à la proportion réelle de ceux qui prennent en charge leur prêt.

1.1 LA DETTE MOYENNE ACCUMULÉE

Les bénéficiaires du Programme en 1991-1992

La dette moyenne accumulée par l'ensemble des bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** en 1991-1992 était de 5 989 $, celle-ci étant de 7 869 $ à l'université et de 3 954 $ au collégial. Cette dette varie cependant selon le type de programme, le type d'établissement et, à l'université, selon le cycle d'études **(Tableau 1)**.

Au collégial, la clientèle inscrite au programme d'études professionnelles affiche une dette moyenne plus élevée que celle inscrite au programme général, soit une dette respectivement de 4 215 $ et 2 918 $. Rappelons que la durée du programme d'études professionnelles est de trois ans alors qu'elle est de deux ans pour le programme général. Le type d'établissement fréquenté par les étudiants est

également un facteur qui influence de façon significative le montant de la dette accumulée. En effet, la dette moyenne enregistrée par les étudiants inscrits dans un établissement reconnu aux fins de l'octroi de prêt seulement est supérieure à celle des deux groupes précédents, cette dette étant de 5 894 $ alors que celle des étudiants fréquentant les écoles professionnelles privées s'apparente davantage à la dette des universitaires, soit une dette moyenne de 7 358 $. Cela s'explique par le fait que pour ces étudiants les frais de scolarité sont considérés dans le calcul du prêt plutôt que la bourse comme c'est le cas pour les autres étudiants. Ces frais étant assez élevés, soit autour de 2 500 $ par trimestre, ils constituent près des trois quarts du montant total du prêt.

Comme nous l'avons vu, la dette moyenne accumulée par l'ensemble des étudiants poursuivant des études universitaires est de 7 869 $, celle-ci étant au 1er cycle de 7 296 $, au 2e cycle de 10 056 $ et au 3e cycle de 12 752 $. De plus, la clientèle inscrite dans des établissements reconnus aux fins de l'octroi de prêt seulement, tous cycles confondus, a une dette moyenne plus élevée que l'ensemble des bénéficiaires à l'université soit de 9 522 $.

Les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt

Chez les étudiants ayant pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992, la dette moyenne est passée de 5 232 $ à 6 678 $, soit une augmentation de 27,6 p. 100.

Pendant cette même période, la dette moyenne accumulée par les étudiants du collégial est passée de 2 830 $ à 3 008 $ pour le général, de 3 979 $ à 4 907 $ pour le professionnel et de 5 657 $ à 6 530 $ dans les écoles professionnelles privées. Ce sont des augmentations respectives de 6,3 p. 100, de 23,3 p. 100 et de 15,4 p. 100 **(Tableau 2)**.

Quant à la dette accumulée par les étudiants de l'université, elle a augmenté aux trois cycles d'enseignement. C'est au 1er cycle que cette augmentation est la plus importante soit 19,7 p. 100, la dette moyenne passant de 6 614 $ en 1988-1989 à 7 916 $ en 1991-1992.

Tableau 1
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES EN 1991-1992 SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LA DETTE MOYENNE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	%	DETTE MOYENNE
Collégial général	19 805	13,67	2 918 $
Collégial professionnel	35 809	24,73	4 215 $
Collégial Prêt seulement	130	0,08	5 894 $
Écoles professionnelles privées	3 222	2,22	7 358 $
Collégial Sans demande en 1991-1992*	8 492	5,86	2 998 $
Université Premier cycle	55 093	38,04	7 296 $
Université Deuxième cycle	8 003	5,52	10 056 $
Université Troisième cycle	1 503	1,03	12 752 $
Université Premier cycle Sans demande en 1991-1992 *	7 905	5,45	6 888 $
Université Deuxième cycle Sans demande en 1991-1992 *	2 217	1,53	10 736 $
Université Troisième cycle Sans demande en 1991-1992 *	806	0,55	14 245 $
Université Prêt seulement	1 810	1,25	9 522 $
TOTAL	**144 795**	**100,00**	**5 989 $**

* Ces bénéficiaires n'ont pas fait de demande d'aide en 1991-1992 mais étaient inscrits dans un établissement d'enseignement.

Pour les prochaines analyses, nous ne tiendrons pas compte des étudiants n'ayant pas présenté de demande en 1991-1992 ni de ceux qui fréquentent les établissements reconnus aux fins de prêt seulement.

Vient ensuite le 2e cycle avec une augmentation de 12,9 p. 100 et une dette moyenne passant de 8 591 $ à 9 702 $, puis le 3e cycle avec une augmentation de 18,9 p. 100 et une dette moyenne passant de 10 757 $ à 12 785 $ **(Tableau 2)**.

1.1.1 LA RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS SELON LES TRANCHES DE DETTE

L'analyse du montant accumulé par les étudiants selon les tranches de dette démontre que la répartition de ces étudiants par tranche varie selon les ordres d'enseignement et selon l'année de prise en charge de leur prêt.

Les bénéficiaires d'aide financière

La répartition des étudiants selon les tranches de dette démontre qu'un peu plus de la moitié d'entre eux ont accumulé une dette de 5 000 $ ou moins, près du tiers (31,8 p. 100) entre 5 001 $ et 10 000 $, 12,6 p. 100 entre 10 001 $ et 15 000 $ et 4,3 p. 100 ont une dette de plus de 15 000 $. Il va sans dire que cette répartition varie selon le cycle d'enseignement. Ainsi, au collégial général, la grande majorité des étudiants (90,9 p. 100) ont une dette de 5 000 $ et moins alors qu'au collégial professionnel, c'est le cas de 68,2 p. 100 des étudiants, 28,5 p. 100 ont une dette se situant entre 5 001 $ et 10 000 $. À l'université, la proportion des étudiants se situant dans les tranches de dette inférieures (5 000 $ et moins et 5 001 $ à 10 000 $) a tendance à diminuer avec les cycles d'enseignement au profit des tranches plus élevées. Par exemple, la proportion des étudiants au premier cycle ayant une dette de 5 000 $ et moins est de 31,3 p. 100 et elle est de 43,6 p. 100 pour les dettes entre 5 001 $ et 10 000 $, alors qu'elle n'est que de 3,8 p. 100 dans la tranche de 15 001 $ à 20 000 $. Au troisième cycle, ces proportions sont de 17,5 p. 100 et de 20,2 p. 100 pour les deux premières tranches, alors qu'elle est de 22,4 p. 100 dans la tranche de 15 001 $ à 20 000 $ **(Tableau 3)**.

Les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt

Au collégial, à la formation générale, les étudiants se trouvent en très grande majorité (autour de 85 p. 100) dans la tranche inférieure soit dans celle des 5 000 $ et moins. À la formation professionnelle au collégial et dans les écoles professionnelles privées les ex-étudiants se répartissent dans les deux premières tranches, soit celle des dettes de 5 000 $ et moins et celle des dettes variant entre 5 001 $ et 10 000 $. Il faut toutefois apporter une nuance importante : alors que les ex-étudiants de la formation professionnelle demeurent plus nombreux dans la première tranche (57 p. 100 contre 41,7 p. 100 dans la deuxième tranche) ceux des écoles professionnelles privées se retrouvent davantage dans la seconde (36,3 p. 100 contre 52,3 p. 100) **(Tableau 4)**.

Tableau 2
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT ET ÉVOLUTION DE LA DETTE MOYENNE DE 1988-1989 À 1991-1992

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		TOTAL	
Collégial général	3 175	2 830 $	3 189	2 985 $	2 469	2 972 $	2 285	3 008 $	11 118	2 942 $
Collégial professionnel	10 619	3 979 $	11 095	4 370 $	10 445	4 635 $	8 462	4 907 $	40 621	4 447 $
Écoles profess. privées	862	5 657 $	1 191	6 409 $	1 053	6 948 $	1 458	6 530 $	4 564	6 429 $
Université Premier cycle	14 280	6 614 $	13 984	7 158 $	13 475	7 654 $	11 745	7 916 $	53 484	7 304 $
Université Deuxième cycle	1 485	8 591 $	1 774	9 277 $	2 289	9 495 $	2 456	9 702 $	8 004	9 342 $
Université Troisième cycle	133	10 757 $	201	11 193 $	269	12 410 $	267	12 785 $	870	11 991$
TOTAL	**30 554**	**5 232 $**	**31 434**	**5 867 $**	**30 000**	**6 227 $**	**26 673**	**6 678 $**	**118 661**	**6 055 $**

Tableau 3
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME EN 1991-1992 SELON LA TRANCHE DE DETTE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	5 000 ET MOINS	%	5 001 10 000	%	10 001 15 000	%	15 001 20 000	%	PLUS DE 20 000	%
Collégial général	18 010	90,9	1 667	8,4	110	0,05	18	-	-	-
Collégial professionnel	24 413	68,2	10 209	28,5	1 022	2,9	143	0,3	22	-
Écoles professionnelles privées	1 372	42,6	906	28,1	588	18,2	287	8,9	69	-
Université Premier cycle	17 261	31,3	24 006	43,6	11 336	20,5	2 105	3,8	385	0,7
Université Deuxième cycle	2 064	25,8	2 105	26,3	2 152	26,9	1 291	16,1	391	4,9
Université Troisième cycle	263	17,5	304	20,2	353	23,4	336	22,4	247	16,4
TOTAL	**63 383**	**51,3**	**39 197**	**31,8**	**15 561**	**12,6**	**4 180**	**3,4**	**1 114**	**0,9**

Quant aux ex-étudiants à l'université, on ne s'étonnera pas de voir leur proportion dans les tranches de dette élevées augmenter avec les cycles d'enseignement. Ainsi, plus la scolarité augmente plus la proportion d'étudiants dans les tranches inférieures de dette diminue, passant en 1991-1992 de 30,9 p. 100 au 1er cycle à 13,9 p. 100 au 3e cycle. À l'inverse, la proportion des étudiants dans les tranches supérieures (dettes supérieures à 15 000 $) augmente passant de 4,8 p. 100 au 1er cycle à 40,1 p. 100 au 3e cycle (**Tableau 4**).

De plus, pour l'ensemble des ordres d'enseignement, cette répartition a tendance à évoluer avec les années dans le sens d'une légère diminution de la proportion des étudiants dans les tranches de dette inférieures vers des dettes plus élevées. Ainsi, par exemple, la proportion des étudiants du collégial général dans la tranche de dette de 5 000 $ et moins est passée de 92,2 p. 100 en 1988-1989 à 83,7 p. 100 en 1991-1992 alors que celle des étudiants ayant une dette se situant entre 5 001 $ et 10 000 $ est passée de 7,7 p. 100 à 15,9 p. 100. Chez ceux de la

Tableau 4
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EX-ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LA TRANCHE DE DETTE DE 1988-1989 ET 1991-1992 (en pourcentage)

	1988-1989					1991-1992				
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	5 000 ET MOINS	5 001 À 10 000	10 001 À 15 000	15 001 À 20 000	PLUS DE 20 000	5 000 ET MOINS	5 001 À 10 000	10 001 À 15 000	15 001 À 20 000	PLUS DE 20 000
Collégial général	92,2	7,7	0,1	-	-	83,7	15,9	0,4	-	-
Collégial professionnel	74,2	25,4	0,3	-	-	46,5	50,9	2,4	0,2	-
Écoles professionnelles privées	38,6	57,0	4,1	0,2	-	40,9	41,8	13,8	3,3	0,1
Université Premier cycle	31,9	53,0	14,3	0,6	-	30,9	34,9	29,3	4,5	0,3
Université Deuxième cycle	21,5	40,0	32,2	5,9	0,4	25,1	27,4	29,7	15,1	2,6
Université Troisième cycle	12,0	28,6	36,8	21,8	0,8	13,9	19,5	26,6	27,7	12,4

formation professionnelle, ces proportions passent de 74,2 p. 100 à 46,5 p. 100 dans le cas des dettes de 5 000 $ et moins et de 25,4 p. 100 à 50,9 p. 100 dans celui des dettes entre 5 001 $ et 10 000 $. Chez les étudiants des autres ordres d'enseignement, la même tendance s'observe mais à l'intérieur des tranches de dette plus élevées (**Tableau 4**).

1.2 LES FAMILLES DE DISCIPLINES

Aux fins de l'analyse, les différents programmes de formation ont été regroupés selon les familles de disciplines habituellement utilisées par le ministère de l'Éducation.

Les bénéficiaires du Programme en 1991-1992

L'analyse de la dette moyenne selon les familles de disciplines révèle peu de différences entre chacune d'elles et ce, pour tous les ordres d'enseignement. Au collégial général, la dette moyenne se situe entre 2 851 $ en sciences et 3 453 $ en arts. Au secteur professionnel, elle varie entre 3 945 $ en techniques administratives et 4 577 $ en techniques biologiques. Enfin, à l'université, elle passe de 7 280 $ en sciences administratives à 9 100 $ en sciences de la santé. Cette différence s'explique par le fait qu'en sciences de la santé, la durée des études est généralement de quatre ou cinq ans plutôt que de trois comme c'est le cas pour la majorité des autres disciplines (**Tableau 5**).

Tableau 5
PROPORTION DES ÉTUDIANTS POUR LESQUELS LE GOUVERNEMENT PAYAIT DES INTÉRÊTS SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES ET LA DETTE MOYENNE

FAMILLE DE DISCIPLINES	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	DETTE MOYENNE
Collégial général		
• Arts	1 685	3 453
• Lettres	1 278	2 962
• Sciences humaines	11 119	2 865
• Sciences	5 723	2 851
TOTAL	**19 805**	**2 918**
Collégial professionnel		
• Tech. administratives	10 576	3 945
• Tech. artistiques	3 157	4 302
• Tech. biologiques	8 043	4 577
• Tech. humaines	5 280	4 202
• Tech. physiques	7 437	4 265
• Inconnu	1 316	3 722
TOTAL	**35 804**	**4 215**
Université		
• Arts	6 885	7 303
• Arts et sciences	4 967	7 691
• Droit	2 785	7 617
• Formations multiples	546	6 873
• Lettres	2 511	7 661
• Sc. administratives	10 396	7 280
• Sc. appliquées	7 229	7 621
• Sc. de l'éducation	8 105	7 467
• Sc. humaines	7 025	7 983
• Sc. pures	6 977	7 776
• Sc. de la santé	4 729	9 100
• Inconnu	2 573	9 387
TOTAL	**67 728**	**7 869**

Les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt

Chez les étudiants ayant pris en charge leur prêt, on constate quelques différences, particulièrement au collégial professionnel et au deuxième cycle universitaire.

Pour la dernière année d'observation, par exemple, la dette moyenne des ex-étudiants au collégial général varie de 3 050 $ chez les étudiants des sciences humaines à 3 661 $ chez ceux en arts, alors qu'au collégial professionnel, celle-ci varie de 4 788 $ chez les ex-étudiants en techniques administratives à 5 627 $ chez ceux en techniques biologiques. Notons que les ex-étudiants de cette famille de disciplines se trouvent en tête de liste des dettes accumulées pour les quatre années d'observation (**Tableau 6**).

À l'université, on note peu de différences au premier cycle si ce n'est, comme on pouvait s'y attendre, que les ex-étudiants des familles où la durée des études est plus longue (sciences pures, sciences de la santé, sciences appliquées, droit) accumulent des dettes plus élevées. Toutefois, on note des différences un peu plus marquées au deuxième cycle, les dettes moyennes variant, en 1991-1992 entre 7 610 $ en sciences administratives et 11 615 $ en lettres (**Tableau 6a**).

Tableau 6
DETTE MOYENNE SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES (collégial) (en dollars)

	COLLÉGIAL GÉNÉRAL				COLLÉGIAL PROFESSIONNEL			
FAMILLE DE DISCIPLINES	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**	**1991-1992**	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**	**1991-1992**
Arts	2 840	3 373	3 701	3 661	-	-	-	-
Lettres	2 633	3 080	3 032	3 195	-	-	-	-
Sciences humaines	1 803	3 103	3 199	3 050	-	-	-	-
Sciences	3 128	3 169	3 470	3 344	-	-	-	-
Inconnu	3 511	3 638	3 491	-	-	-	-	-
Tech. administratives	-	-	-	-	3 897	4 352	4 589	4 788
Tech. artistiques	-	-	-	-	3 893	4 311	4 943	5 147
Tech. biologiques	-	-	-	-	4 479	4 946	5 294	5 627
Tech. humaines	-	-	-	-	4 062	4 551	4 659	4 907
Tech. physiques	-	-	-	-	4 207	4 723	5 223	5 188
Inconnu	3 511	3 638	3 491	-	3 559	4 321	5 367	3 947
TOTAL	**2 943**	**3 147**	**3 263**	-	**4 107**	**4 577**	**4 934**	**5 075**

Tableau 6a
DETTE MOYENNE SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES (université) (en dollars)

	UNIVERSITÉ, PREMIER CYCLE				UNIVERSITÉ, DEUXIÈME CYCLE			
FAMILLE DE DISCIPLINES	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**	**1991-1992**	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**	**1991-1992**
Arts	6 301	6 918	7 477	7 592	8 801	8 984	9 351	9 966
Arts et sciences	6 117	6 843	7 613	7 451	-	9 294	9 150	10 755
Droit	6 790	7 667	7 901	8 094	5 691	7 775	8 017	9 461
Lettres	6 294	7 120	7 637	7 907	6 589	6 521	10 911	11 615
Sc. administratives	6 642	7 153	7 780	7 920	6 388	7 940	7 070	7 610
Sc. appliquées	7 279	8 093	8 579	8 639	8 329	10 496	9 086	9 123
Sc. de l'éducation	6 866	7 422	8 023	7 989	9 214	8 424	8 686	9 529
Sciences humaines	6 427	7 131	7 784	7 891	9 179	10 295	9 454	11 052
Sciences pures	6 964	7 619	8 496	8 747	6 787	8 423	9 823	9 518
Sc. de la santé	7 590	8 343	8 773	9 517	8 515	8 571	9 051	9 454
Formations multiples	6 137	7 036	7 610	6 430	-	-	-	-
Inconnu	6 920	6 521	7 299	10 038	8 555	9 504	10 176	10 308
TOTAL	**6 748**	**7 366**	**7 985**	**8 150**	**8 368**	**9 305**	**9 658**	**9 444**

1.3 LE PROFIL DE CHEMINEMENT

Nous avons vu que la dette moyenne accumulée par les étudiants augmente en fonction des ordres d'enseignement. Or, cette dette varie également selon le profil de cheminement des étudiants, c'est-à-dire selon le passage d'un ordre d'enseignement à l'autre et selon le nombre de trimestres accumulés dans chaque ordre d'enseignement.

Les bénéficiaires du Programme en 1991-1992

La grande majorité des bénéficiaires présentent un cheminement normal, c'est-à-dire qu'ils sont passés d'un ordre d'enseignement à l'autre selon les règles prévues et n'ont pas reçu d'aide financière pour des ordres d'enseignement supérieurs à celui auquel ils étaient inscrits au 30 avril 1992. Les taux varient entre 93,8 p. 100 et 98,9 p. 100 selon l'ordre d'enseignement. Il est à noter également que l'écart entre la dette moyenne accumulée par les étudiants présentant un profil de cheminement dit normal et celle de l'ensemble des bénéficiaires est généralement assez faible passant de 31 $ au 2e cycle universitaire à 270 $ dans les écoles professionnelles privées **(Tableau 7)**.

1.3.1 LE NOMBRE DE TRIMESTRES D'AIDE

Le nombre de trimestres requis pour l'obtention du diplôme varie selon l'ordre d'enseignement. Ainsi, il est de quatre pour le collégial général et pour le 2e cycle universitaire, de six pour le collégial professionnel et pour le 1er cycle universitaire, de trois pour les programmes dans les écoles professionnelles privées et de huit pour le doctorat.

Parmi les bénéficiaires en 1991-1992, 27,2 p. 100 ont déjà accumulé plus de trimestres que le nombre prévu pour compléter leurs études, alors que chez ceux ayant pris en charge leur prêt, cette proportion est de 38,4 p. 100 **(Tableaux 8, 9 et 10)**.

Tableau 7
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LE PROFIL DE CHEMINEMENT

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	PROFIL DE CHEMINEMENT				
	ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS		ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN PROFIL DE CHEMINEMENT DIT NORMAL		
	Nombre	Dette moyenne	Nombre	Dette moyenne	%
Collégial général	19 805	2 918 $	19 536	2 866 $	98,9
Collégial professionnel	35 809	4 215 $	33 975	3 984 $	94,9
Écoles professionnelles privées	3 222	7 358 $	3 024	7 088 $	93,8
Université Premier cycle	55 093	7 296 $	54 148	7 197 $	98,5
Université Deuxième cycle	8 003	10 056 $	7 834	10 025 $	97,9
TOTAL	**123 435**	**5 986 $**	**119 523**	-	**97,2**

Ce taux varie considérablement d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 12,0 p. 100 chez les étudiants du collégial général à 52,8 p. 100 chez ceux du 3e cycle universitaire dans le cas des bénéficiaires, et de 24,1 p. 100 à 44,9 p. 100 dans le cas des ex-étudiants qui ont pris en charge leur prêt (**Tableau 8**).

En moyenne, les étudiants comptent un peu plus de deux trimestres supplémentaires que ce qui est requis pour l'obtention du diplôme. Il faut également noter que le nombre de trimestres supplémentaires tend à augmenter avec les ordres d'enseignement. Ainsi, chez les bénéficiaires du Programme en 1991-1992, ce nombre varie de 2,2 au collégial général à 3,6 au 3e cycle universitaire, alors que chez ceux qui ont pris en charge leur prêt, il varie de 3,5 au collégial général à 9,0 au 2e cycle universitaire (**Tableau 10**).

L'analyse révèle également que l'écart entre la dette moyenne des étudiants qui comptent des trimestres supplémentaires et ceux qui n'en comptent pas est assez important. En effet, dans plusieurs cas, la dette moyenne des étudiants qui comptent des trimestres supplémentaires est plus que le double de celle des étudiants qui terminent leurs études dans les délais prévus. Dans les autres cas, bien que ces écarts soient un peu moins considérables, ils demeurent très importants.

Ainsi, par exemple, chez les bénéficiaires du Programme en 1991-1992, la dette moyenne des étudiants du 1er cycle universitaire qui comptent des trimestres supplémentaires est de 11 281 $, alors qu'elle est de 5 586 $ chez ceux qui n'en comptent aucun (**Tableau 8**). Dans le cas de ceux qui ont consolidé leur prêt, pour la même année, les dettes moyennes sont de 11 020 $ chez ceux qui comptent des trimestres supplémentaires et de 5 227 $ chez ceux qui terminent leurs études dans les délais (**Tableau 9**).

Tableau 8
DETTE MOYENNE DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE FINANCIÈRE SELON LE PROFIL D'AIDE (AVEC OU SANS TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES	%	MOYENNE DE TRIMESTRES SUPPL.	DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPL.	DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT LE NOMBRE MIN. REQUIS	ÉCART
Collégial général	2 374	12,0	2,2	5 827 $	2 521 $	2 706 $
Collégial professionnel	5 636	15,7	2,4	8 215 $	3 461 $	4 754 $
Écoles profess. privées	1 120	34,8	2,4	11 409 $	5 049 $	6 360 $
Université Premier cycle	16 539	30,0	2,9	11 281 $	5 586 $	5 695 $
Université Deuxième cycle	3 695	46,2	3,2	14 054 $	6 630 $	7 424 $
Université Troisième cycle	794	52,8	3,6	17 371 $	7 579 $	9 792 $

Tableau 9
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT SELON QU'ILS EXCÈDENT OU NON LE TEMPS REQUIS

	1988-1989			1989-1990			1990-1991			1991-1992		
	TEMPS REQUIS	TRIM. SUPPL.	%*	TEMPS REQUIS	TRIM. SUPPL.	%*	TEMPS REQUIS	TRIM. SUPPL.	%*	TEMPS REQUIS	TRIM. SUPPL.	%*
Coll. gén.	2 154 $	4 773 $	27,8	2 224 $	5 156 $	26,0	2 288 $	5 527 $	21,1	2 270 $	5 562 $	22,4
Coll. profess.	3 249 $	5 925 $	27,3	3 495 $	6 545 $	28,7	3 640 $	7 001 $	29,6	3 817 $	7 451 $	30,0
Écoles prof. privées	4 385 $	7 582 $	39,8	4 589 $	8 179 $	50,7	5 113 $	8 902 $	48,4	4 945 $	8 999 $	39,1
Université Premier cycle	4 872 $	8 896 $	43,2	5 154 $	9 411 $	46,0	5 379 $	10 513 $	44,3	5 227 $	11 020 $	46,4

* % des étudiants comptant des trimestres supplémentaires

Tableau 10
NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES D'AIDE CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DE 1988-1989 À 1991-1992

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Collégial général	3,8	3,8	3,7	3,5
Collégial professionnel	5,5	5,6	5,7	5,6
Écoles professionnelles privées	3,8	4,2	3,9	3,5
Université Premier cycle	7,7	7,8	7,8	7,9
Université Deuxième cycle	ND*	ND	ND	9,0
Université Troisième cycle	ND	ND	ND	ND

* Données non disponibles

1.4 LES CHANGEMENTS DE PROGRAMME

Les données sur les changements de programme ont trait aux ex-étudiants qui ont pris en charge leur prêt et, bien qu'elles ne soient disponibles que pour la dernière année, il demeure intéressant d'en faire une brève analyse. Pour l'ensemble des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992, on note que 30,9 p. 100 ont fait au moins un changement de programme. Cette proportion est de 21,9 p. 100 au collégial général, de 31,2 p. 100 au collégial professionnel, de 7,5 p. 100 dans les écoles professionnelles privées et de 35,7 p. 100 au 1er cycle universitaire. On peut se demander si ces changements de programme sont à l'origine des trimestres supplémentaires accumulés par 38,4 p. 100 des étudiants. Or, il semble que ce ne soit pas toujours le cas **(Tableau 11)**.

En effet, bien que dans un peu plus de la moitié des cas (52,4 p. 100) les ex-étudiants qui comptent des trimestres d'aide supplémentaires aient fait au moins un changement de programme, il demeure qu'une proportion non négligeable d'entre eux n'en ont effectué aucun. C'est donc dire que plus de 40 p. 100 ont accumulé des trimestres supplémentaires dans un même programme d'études. Par ailleurs, leurs dettes sont sensiblement les mêmes qu'il y ait eu ou non un changement de programme. C'est donc davantage le fait d'avoir accumulé plus de trimestres que d'avoir changé de programme qui fait la différence **(Tableau 11)**.

Tableau 11
PROPORTION DE CHANGEMENTS DE PROGRAMME CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT EN 1991-1992

	NOMBRE	%
Collégial général	378	21,9
Collégial professionnel	2 448	31,2
Écoles professionnelles privées	108	7,5
Université Premier cycle	3 505	35,7
TOTAL	**6 439**	**30,9**

EN BREF

À la lumière des résultats obtenus, on note d'une part une augmentation de 23,3 p. 100 des bénéficiaires de 1988-1989 à 1991-1992 et d'autre part, une diminution de l'ordre de 12,7 p. 100 du nombre d'ex-étudiants prenant en charge leur prêt. Ces résultats rejoignent les tendances observées par les différentes études portant sur le cheminement scolaire qui ont été réalisées au cours des dernières années. En effet, non seulement les personnes inscrites aux études postsecondaires sont-elles plus nombreuses, mais elles le sont également à poursuivre des études aux cycles supérieurs. Selon une étude[2] du Conseil supérieur de l'éducation, le nombre d'étudiants qui fréquentent les collèges est passé de 213 740 en 1982-1983 à 229 666 en 1991-1992. Pendant la même période, le nombre d'étudiants qui fréquentent l'université est passé de 159 514 à 223 145, cette augmentation est particulièrement importante au 2e cycle, les effectifs passant de 16 280 à 23 967.

Pour la plupart des observateurs, cette augmentation est causée en bonne partie par le contexte économique qui rend plus difficile l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail. Pour plusieurs, la poursuite des études est vue comme une alternative au chômage et une occasion d'augmenter leur scolarité et, par conséquent, leur employabilité. À ce titre, l'accès à l'université pour les diplômés du collégial professionnel est un bon exemple de ce type de comportement : leur taux est passé de 12,7 p. 100 en 1987-1988 à 19,4 p. 100 en 1990-1991[3].

Nous avons vu également que la dette accumulée au terme des études a augmenté de 27,6 p. 100 de 1988-1989 à 1991-1992. En effet, un ex-étudiant qui prenait en charge son prêt en 1991-1992 avait accumulé une dette de 6 678 $ alors qu'en 1988-1989, cette dette était de 5 232 $. Quant aux étudiants bénéficiaires du Programme en 1991-1992, ils avaient accumulé au 30 avril 1992 une dette moyenne de 5 989 $. Il va sans dire que cette dette augmente avec les cycles d'enseignement passant de 2 918 $ au collégial général à 12 752 $ au 3e cycle universitaire. Par ailleurs, qu'il s'agisse des étudiants bénéficiaires du Programme ou de ceux qui ont pris en charge leur prêt, on note peu de différences d'un programme à l'autre. Dans les faits, au-delà des ordres d'enseignement, c'est le profil de cheminement des étudiants qui influence davantage la dette accumulée.

En effet, plus les étudiants mettront de temps à terminer leurs études[4], plus la dette accumulée sera élevée. C'est le cas de 27,2 p. 100 des bénéficiaires en 1991-1992 et de 30,4 p. 100 de ceux ayant pris en charge leur prêt. La plupart de ces étudiants prendront en moyenne deux trimestres de plus que le nombre requis pour l'obtention du diplôme et auront accumulé une dette moyenne d'environ 9 000 $ soit près de 4 000 $ de plus que la dette moyenne accumulée chez l'ensemble des bénéficiaires et près du double de celle accumulée par les étudiants qui ont terminé leurs études dans le temps requis. Bien que pour un peu plus de la moitié de ces étudiants le prolongement des études soit causé par un changement de programme, c'est le cas de 52,4 p. 100 d'entre eux, il demeure que pour une proportion non négligeable, soit un peu plus de 40 p. 100, ces trimestres supplémentaires ont été accumulés dans un même programme d'études.

Encore une fois, ces résultats rejoignent ceux observés dans les études[4] sur le cheminement scolaire des étudiants québécois aux différents ordres d'enseignement. Ces études démontrent en effet qu'environ le tiers seulement obtient son diplôme dans le temps requis, qu'un autre tiers abandonnera en cours de route et que les autres mettront plus de temps pour terminer leurs études. Bien que les données que nous possédons ne permettent pas de connaître le taux d'abandon, nous n'avons pas de raison de croire que les bénéficiaires de l'aide financière adoptent des comportements différents de l'ensemble de la population étudiante québécoise. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que les deux tiers d'entre eux obtiennent leur diplôme et que parmi ces deux tiers, la moitié y parvienne après le temps normalement prévu.

Enfin, les analyses concernant les caractéristiques personnelles des étudiants n'ont démontré aucune différence significative au regard de la dette accumulée.

---

2 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. ***L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXIe siècle***, 1992.

3 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGEC. ***Les indicateurs de cheminement scolaire au collégial***, 1992.

4 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGEC. ***Les indicateurs de cheminement scolaire au collégial***, 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGERU. ***Cheminement scolaire à l'université, abandon au baccalauréat***, février 1992.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE DONT LA DETTE DÉPASSE LE MAXIMUM ESTIMÉ EN FONCTION DE LA DURÉE NORMALE DES ÉTUDES

CHAPITRE DEUX

PROFIL DE LA CLIENTÈLE DONT LA DETTE DÉPASSE LE MAXIMUM ESTIMÉ EN FONCTION DE LA DURÉE NORMALE DES ÉTUDES

Dans le présent chapitre, nous présentons le profil des étudiants dont la dette dépasse le maximum estimé en fonction de la durée normale des études. Pour identifier ces étudiants, il nous a fallu établir le montant de dette maximale normalement attendu. À cette fin, nous avons tenu compte de la scolarité atteinte par les étudiants, des ordres d'enseignement pendant lesquels ils ont pu recevoir de l'aide, du nombre requis de trimestres pour l'obtention de chaque diplôme et du montant maximal du prêt pour les années antérieures. Ainsi, par exemple, pour un étudiant de la maîtrise, bénéficiaire d'aide financière en 1991-1992 et ayant reçu de l'aide depuis le début de ses études postsecondaires, il a fallu additionner les montants de prêt maximal pour chacune des années de ses études collégiales et répéter l'exercice pour ses années de baccalauréat et de maîtrise. Dans ce cas, le montant de la dette maximale qu'on devrait s'attendre à trouver est de 17 105 $.

Les étudiants correspondant à ce profil et affichant une dette supérieure à ce montant ont donc été regroupés dans la catégorie des personnes ayant une dette dépassant le maximum estimé. Avant de tracer leur profil, il convient de mesurer l'ampleur du phénomène en nombre d'étudiants et en montants d'aide accumulés et ce, selon l'ordre d'enseignement.

La proportion des étudiants présentant une dette qui dépasse le maximum prévu

Parmi les étudiants bénéficiaires du Programme au 30 avril 1992, 15,7 p. 100 (19 422) affichaient une dette dépassant le maximum estimé. De ce nombre, 57,3 p. 100 (11 123) poursuivaient des études universitaires et 42,7 p. 100 (8 299) des études collégiales. Ces taux varient légèrement d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 4,1 p. 100 dans le cas des étudiants de doctorat à 21,1 p. 100 dans le cas des étudiants fréquentant les écoles professionnelles privées (**Tableau 12**).

Dans le cas des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt, on note, pour les quatre années d'observation une proportion beaucoup plus importante, soit 31,3 p. 100. Il est à noter que ce taux varie peu selon les années, bien qu'il ait augmenté légèrement dans les trois premières années d'observation passant de 30,1 p. 100 à 32,3 p. 100 pour redescendre légèrement la dernière année à 30,5 p. 100. Il y a deux exceptions toutefois, les étudiants des écoles professionnelles privées et ceux du 2e cycle universitaire où des hausses ont été enregistrées. Par ailleurs, on note des différences parfois assez marquées entre chaque ordre d'enseignement. Ainsi, la proportion des étudiants présentant une telle dette est légèrement plus importante dans le réseau universitaire qu'au collégial, les taux y étant respectivement de 30,1 p. 100 et de 32,2 p. 100 (**Tableau 12**).

Au collégial, c'est dans les écoles professionnelles privées que la proportion d'ex-bénéficiaires est la plus élevée avec un taux de 36,1 p. 100 pour les quatre années d'observation. Il est à noter qu'il s'agit du plus haut taux observé pour tous les ordres d'enseignement. Viennent ensuite les étudiants de la formation professionnelle avec 30,1 p. 100 et la formation générale avec 26,4 p. 100 (**Tableau 13**).

L'analyse par formation démontre également que c'est dans les écoles professionnelles privées que la progression est la plus significative alors qu'aucune baisse n'est enregistrée. En effet, la proportion d'ex-étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue est passée de 30,7 p. 100 en 1988-1989 à 39 p. 100 en 1991-1992. Quant à la formation générale, on y note une diminution de dette dépassant le maximum estimé à partir de 1989-1990, cette dernière passant de 28,4 p. 100 à 23,2 p. 100 en 1991-1992. Enfin, à la formation professionnelle ces proportions sont passées de 28,8 p. 100 la première année d'observation à 30 p. 100 en 1991-1992 (**Tableau 13**).

À l'université, c'est au 1er cycle que se trouve la plus forte proportion d'étudiants ayant une dette qui dépasse le maximum estimé avec, pour l'ensemble des années d'observation, 34 p. 100, alors que cette proportion est de 19,5 p. 100 au 2e cycle. À l'instar de la plupart des ordres d'enseignement, la proportion des ex-étudiants au 1er cycle a légèrement diminué la dernière année d'observation après avoir connu une hausse constante depuis 1988-1989. Toutefois le taux de 1991-1992 demeure plus élevé que celui de 1988-1989 passant de 32,7 p. 100 à

Tableau 12
MONTANT DE DETTE MAXIMALE SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LE NOMBRE DE TRIMESTRES REQUIS

PROFIL DE CHEMINEMENT	COLLÉGIAL GÉNÉRAL	COLLÉGIAL PROFESS.	ÉCOLES PROFFESS. PRIVÉES	UNIVERSITAIRE			DETTE MOYENNE	DETTE MAXIMALE	DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE		MOYENNE DE DETTE SUPÉR. À CELLE ATTENDUE
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	4 TRIMESTRES	6 TRIMESTRES	3 TRIMESTRES	1er CYCLE	2e CYCLE	3e CYCLE	($)	($)	%	NOMBRE	($)
Collégial général	oui						2 918	4 055	10,5%	(2 090)	6 198
Collégial professionnel		oui					4 215	5 955	15,4%	(5 529)	8 374
Écoles profess. privées			oui				7 358	10 000	21,1%	(680)	15 132
Université 1er cycle							7 296		17,4%	(9 601)	13 852
• Groupe 1											
1er cycle seulement				3 ans				7 780			11 214
				4 ans				10 990			13 187
				5 ans				13 875			17 637
• Groupe 2	oui			3 ans				11 255			14 036
Collégial et 1er cycles	oui			4 ans				14 260			16 706
	oui			5 ans				16 810			19 935
Université 2e cycle							10 056		18,3%	(1 462)	17 794
• Groupe 1											
2e cycle seulement					oui			7 160			11 566
• Groupe 2				3 ans	oui			14 170			17 856
1er et 2e cycles				4 ans	oui			17 135			19 775
				5 ans	oui			19 755			22 047
• Groupe 3											
Collégial, 1er et	oui			3 ans	oui			17 105			20 313
2e cycles	oui			4 ans	oui			19 715			22 739
	oui			5 ans	oui			22 210			25 620
Université 3e cycle							12 752		4,1%	(62)	24 525
• Groupe 1											
3e cycle seulement						oui		13 720			16 298
• Groupe 2					oui	oui		19 410			23 568
2e et 3e cycles											27 280
• Groupe 3				3 ans	oui	oui		24 520			-
1er, 2e et 3e cycles				4 ans	oui	oui		27 050			-
				5 ans	oui	oui		28 975			
• Groupe 4											27 552
Collégial, 1er, 2e et	oui			3 ans	oui	oui		26 545			-
3e cycles	oui			4 ans	oui	oui		-			-
	oui			5 ans	oui	oui		30 530			
TOTAL	-	-	-	-	-	-	**5 989**	-	**15,7%**	**(19 422)**	**11 859**

Tableau 13
ÉVOLUTION DES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT ET AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE DE 1988-1989 À 1991-1992

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Collégial général	750	27,5	752	28,4	442	24,8	409	23,2	2 353	26,4
Collégial professionnel	2 738	28,8	2 888	30,2	2 744	31,7	2 401	30,0	10 771	30,1
Écoles profess. privées	252	30,7	405	35,8	351	36,8	563	39,0	1 571	36,1
Total Collégial	3 740	28,6	4 045	30,3	3 537	31,1	3 293	29,9	14 695	30,1
Université 1er cycle	4 064	32,7	4 017	33,7	3 888	35,5	3 470	34,2	15 439	34,0
Université 2e cycle	271	19,4	237	16,9	309	19,4	400	21,6	1 217	19,5
Total Université	4 335	31,4	4 254	31,9	4 197	33,4	3 870	32,2	16 656	32,2
TOTAL	**8 075**	**30,1**	**8 299**	**31,1**	**7 734**	**32,3**	**6 902**	**30,5**	**31 355**	**31,3**

34,2 p. 100. L'évolution est un peu différente au 2e cycle, alors que la proportion chute légèrement en 1989-1990 pour ensuite remonter au cours des deux dernières années d'observation. Comme dans le cas précédent, on note tout de même une plus forte proportion en 1991-1992 qu'en 1988-1989 soit des taux respectifs de 19,4 p. 100 et de 21,6 p. 100 **(Tableau 13)**.

2.1 LA DETTE MOYENNE ACCUMULÉE

Chez les bénéficiaires du Programme en 1991-1992, la dette moyenne de ceux ayant une dette dépassant le maximum estimé est de 11 859 $. Rappelons qu'elle est de 5 989 $ pour l'ensemble de ces étudiants **(Tableau 12)**.

Au collégial, les dettes maximales varient d'un secteur d'enseignement à l'autre étant de 4 055 $ au général, de 5 955 $ au professionnel et de 10 000 $ dans les écoles professionnelles privées. Les proportions d'étudiants présentant des dettes plus élevées varient également d'un secteur à l'autre, et plus ce taux est élevé, plus l'écart entre la dette moyenne de ces étudiants et celle de l'ensemble des étudiants au collégial est important. Ainsi, au collégial général, la proportion d'étudiants ayant une dette supérieure à celle estimée est de 10,5 p. 100, la dette moyenne est de 6 198 $ et l'écart constaté est de 3 280 $. Au professionnel, la proportion est de 15,4 p. 100, la dette moyenne de 8 374 $ et l'écart de 4 159 $. Enfin, 21,1 p. 100 des étudiants fréquentant les écoles professionnelles privées ont une dette plus élevée que celle attendue, la dette moyenne étant de 15 132 $ pour un écart de 7 774 $.

À l'université, la proportion des étudiants ayant une telle dette varie selon les cycles d'études passant de 4,1 p. 100 au 3e cycle à 18,3 p. 100 au 2e cycle, et l'écart entre la dette moyenne de ces étudiants et celle de l'ensemble de la clientèle augmente avec le cycle d'enseignement.

La dette maximale au baccalauréat varie selon que les étudiants sont inscrits à un programme de trois, quatre ou cinq ans et selon qu'ils ont ou non reçu de l'aide pour leurs études collégiales. Cette dette varie entre 7 780 $ pour ceux qui poursuivent un programme de trois ans et qui n'ont pas reçu d'aide au collégial et 16 810 $ pour ceux qui poursuivent un programme de cinq ans et qui reçoivent de l'aide depuis le début de leurs études postsecondaires. Pour tous les bénéficiaires, on en compte 17,4 p. 100 qui affichent une dette supérieure à celle attendue. Leur dette moyenne est de 13 852 $ (variant de 11 214 $ à 19 935 $ selon le profil d'aide) alors qu'elle est de 7 296 $ au 1er cycle universitaire; c'est un écart de 6 556 $.

Comme dans le cas précédent, la dette maximale normalement attendue au 2e cycle varie selon la durée du programme de baccalauréat et selon les ordres d'enseignement pour lesquels les bénéficiaires ont reçu de l'aide passant de 7 160 $ à 22 210 $. La proportion des étudiants de 2e cycle ayant une dette supérieure à celle-ci est de 18,3 p. 100. Leur dette moyenne est de 17 794$ (variant de 11 566 $ à 25 620 $ selon le profil d'aide) alors qu'elle est de 10 056 $ chez tous les étudiants du 2e cycle; c'est un écart de 7 738 $.

C'est au 3e cycle que l'on trouve la plus faible proportion d'étudiants ayant une dette supérieure à celle attendue, soit 4,1 p. 100. Alors qu'au doctorat la dette moyenne est de 12 752 $, elle est de 24 525 $ chez ceux ayant une dette dépassant le maximum estimé; c'est un écart de 11 773 $, soit près du double **(Tableau 12)**.

Chez les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt avec une dette supérieure à celle attendue, la dette moyenne accumulée a enregistré une hausse constante depuis 1988-1989, passant de 8 307 $ à 11 107 $. Rappelons que les montants observés pour l'ensemble des ex-étudiants étaient de 5 232 $ et de 6 678 $. Ainsi, non seulement compte-t-on une plus grande proportion d'étudiants possédant une dette supérieure à celle attendue en 1991-1992, mais l'écart entre leur dette et celle de l'ensemble de la population étudiée se creuse d'année en année, passant de 3 075 $ à 4 379 $. Il est à noter également que cet écart a tendance à augmenter lorsqu'on avance dans les ordres d'enseignement **(Tableau 14)**.

La dette moyenne accumulée par les ex-étudiants au collégial général qui ont une dette dépassant le maximum estimé est passée de 4 966 $ à 6 197 $ entre 1988-1989 et 1991-1992 alors que celle des ex-étudiants au professionnel est passée de 6 183 $ à 8 045 $. Les écarts observés entre la dette de ces ex-étudiants et celle de l'ensemble de la population pour la première et pour la dernière année sont de 2 136 $ et de 3 189 $ pour le général et de 2 204 $ et de 3 138 $ pour le secteur professionnel. Quant à la dette moyenne dans les écoles professionnelles privées, elle est passée de 8 463 $ à 9 012 $. Bien qu'il s'agisse de montants assez importants, il est à noter que les écarts constatés sont moins considérables que ceux des cas précédents, sans compter que contrairement à ces derniers, ils ont tendance à diminuer avec les années. Ainsi, de 2 806 $ qu'il était en 1988-1989, l'écart est passé à 2 482 $ en 1991-1992 **(Tableau 14)**.

Les montants accumulés par les ex-étudiants à l'université sont quant à eux passés de 9 938 $ à 12 746 $ au 1er cycle et de 14 313 $ à 16 254 $ au 2e cycle. Quant aux écarts constatés, ils n'ont pas cessé d'augmenter, passant pour le premier cycle de 3 324 $ en 1988-1989 à 4 830 $ en 1991-1992. Au 2e cycle, on observe des écarts de l'ordre de 5 722 $ et de 6 552 $ pour les mêmes périodes.

Tableau 14
ÉVOLUTION DE LA DETTE MOYENNE DE LA CLIENTÈLE AYANT PRIS EN CHARGE SON PRÊT ET AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Collégial général	4 966 $	5 375 $	5 181 $	6 197 $
Collégial professionnel	6 183 $	6 846 $	7 420 $	8 045 $
Écoles professionnelles privées	8 463 $	9 410 $	9 914 $	9 012 $
Université Premier cycle	9 938 $	10 232 $	11 629 $	12 746 $
Université Deuxième cycle	14 313 $	15 128 $	16 380 $	16 254 $
Total	**8 307 $**	**8 713 $**	**9 879 $**	**11 107 $**

2.2 LE PROFIL DE CHEMINEMENT

Qu'il s'agisse des bénéficiaires du Programme en 1991-1992 ou des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt, la très grande majorité ayant une dette qui dépasse le maximum estimé (autour de 90 p. 100) compte plus de trimestres d'aide que ce qui est requis pour l'obtention du diplôme. Rappelons que pour l'ensemble de la clientèle, cette proportion était de 27,2 p. 100 chez les bénéficiaires du Programme et de 38,4 p. 100 chez ceux ayant consolidé leur prêt.

Le nombre de trimestres supplémentaires est sensiblement le même pour les deux catégories de bénéficiaires et il augmente avec les cycles d'enseignement. Ainsi, chez les étudiants du collégial général, il est de 2,3 chez les bénéficiaires, et de 2,7 chez ceux qui ont pris en charge leur prêt, alors qu'il est respectivement de 4,7 et 5,2 au 2e cycle. Il faut noter que les données pour le 3e cycle ne sont disponibles que pour les bénéficiaires pour qui le nombre de trimestres supplémentaires est de 7,4 **(Tableaux 15, 16 et 17)**.

Tableau 15
TRIMESTRES D'AIDE SUPPLÉMENTAIRES CHEZ LES BÉNÉFICIAIRES AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE CANDIDATS	%	NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES SUPPL.	DETTE MOYENNE
Collégial général	1 974	94,5	2,3	6 336 $
Collégial professionnel	4 771	86,3	2,5	8 332 $
Écoles professionnelles privées	680	100,0	2,4	15 299 $
Université Premier cycle	8 688	90,5	3,4	13 752 $
Université Deuxième cycle	1 417	96,9	4,7	17 934 $
Université Troisième cycle	59	95,1	7,4	24 926 $
TOTAL	**17 589**	**90,6**	**3,2**	-

Tableau 16
NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES D'AIDE POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT ET QUI ONT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, DE 1988-1989 À 1991-1992

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Collégial général	6,6	6,7	7,0	6,5
Collégial professionnel	8,6	8,8	8,7	9,0
Écoles professionnelles privées	5,8	6,2	5,4	5,2
Université Premier cycle	11,1	11,5	11,7	11,9
Université Deuxième cycle	ND *	ND	ND	14,1

* Données non disponibles

Tableau 17
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT, AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE ET COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES.

ANNÉES DE PRISE EN CHARGE / ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1988-1989			1989-1990			1990-1991			1991-1992		
	DETTE ($)	%	NBR* TR. SUPPL.	DETTE ($)	%	NBR* TR. SUPPL.	DETTE ($)	%	NBR* TR. SUPPL.	DETTE ($)	%	NBR* TR. SUPPL.
Collégial général	4 963	94,4	2,7	5 310	94,1	2,7	5 928	94,1	2,9	6 234	93,7	2,5
Collégial profess.	6 124	92,8	2,6	6 790	93,4	2,6	7 382	91,3	2,6	7 981	92,2	2,7
Écoles profess.privées	8 464	100	2,3	9 410	100	2,7	9 914	100	2,2	9 013	100	2,2
Université Premier cycle	10 050	91,0	3,2	10 819	94,0	3,2	11 749	93,5	3,4	12 753	93,8	3,5
Université Deuxième cycle	ND **	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	16 250	98,9	4,5

* Nombre moyen de trimestres supplémentaires

** Données non disponibles

2.3 LES CHANGEMENTS DE PROGRAMME

Les bénéficiaires du Programme en 1991-1992

Parmi les bénéficiaires du Programme en 1991-1992 ayant une dette supérieure à celle attendue, au collégial et au 1er cycle universitaire, 59,5 p. 100 ont fait pendant leurs études postsecondaires au moins un changement de programme et ce, au cours des sept dernières années[5]. Ce taux varie considérablement d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 9,4 p. 100 dans les écoles professionnelles privées à 65,1 p. 100 au 1er cycle universitaire. Il est à noter que les changements de programme sont beaucoup moins fréquents chez l'ensemble des bénéficiaires pour lesquels le gouvernement payait des intérêts au 30 avril 1992, ces taux variant de 4 p. 100 à 31 p. 100 **(Tableau 18)**.

Il est à noter également que «changement de programme» et «trimestres supplémentaires» vont généralement de pair. En effet, pour tous les ordres d'enseignement, près de 80 p. 100 des étudiants ayant effectué des changements de programmes comptent également des trimestres supplémentaires. Dans le cas des écoles professionnelles privées, c'est le cas de tous les étudiants. Par ailleurs, ceci ne veut pas dire que tous prennent des trimestres supplémentaires en raison d'un changement de programme. Dans les faits, 61,8 p. 100 des étudiants qui comptent des trimestres supplémentaires ont également effectué un changement de programme. Ainsi, c'est dire que pour 38,2 p. 100 d'entre eux, les trimestres supplémentaires ont été accumulés dans un même programme d'études.

Les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt

Nous avons vu précédemment que 30 p. 100 de tous les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt avaient fait au moins un changement de programme. Chez la clientèle qui a une dette dépassant le maximum estimé, cette proportion atteint plus de 50 p. 100. C'est au collégial professionnel que cette proportion est la plus élevée, soit 59,7 p. 100, suivi de près par le 1er cycle avec 58,3 p. 100, par le collégial général avec 54,4 p. 100 et enfin par les écoles professionnelles privées avec 15,1 p. 100 **(Tableau 19)**.

Nous avons vu également que les changements de programme ne sont pas toujours à l'origine d'une accumulation de trimestres supérieure au nombre requis pour l'obtention du diplôme, c'est également le cas des étudiants qui ont une dette supérieure à celle attendue et des trimestres supplémentaires. En effet, 55,8 p. 100 comptent au moins un changement de programme. Ainsi, pour un peu plus de 40 p. 100 d'entre eux, les trimestres supplémentaires ont été accumulés dans un même programme d'études.

Tableau 18
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE SELON LES CHANGEMENTS DE PROGRAMME ET LES TRIMESTRES D'AIDE SUPPLÉMENTAIRES

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS AYANT UN CHANGEMENT	%	CHANGEMENT ET TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES NOMBRE	%
Collégial général	1 047	50,1	1 015	97,0
Collégial professionel	3 298	59,6	3 007	91,2
Écoles professionnelles privées	64	9,4	64	100,0
Université Premier cycle	6 252	65,1	4 220	67,5
TOTAL	**10 661**	**59,5**	**8 306**	**78,0**

[5] Pour l'analyse concernant les changements de programme, nous n'avons pas considéré les étudiants des 2e et 3e cycles universitaires puisque les données disponibles ne nous permettaient pas de retourner plusieurs années en arrière.

Tableau 18a
PROPORTION DES ÉTUDIANTS COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPLÉMENTAIRES ET AYANT FAIT UN CHANGEMENT DE PROGRAMME

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPL.	NOMBRE D'ÉTUDIANTS COMPTANT UN CHANGEMENT DE PROGRAMME	% D'ÉTUDIANTS COMPTANT UN CHANGEMENT DE PROGRAMME
Collégial général	1 947	1 016	51,5
Collégial professionnel	4 771	3 010	63,1
Écoles professionnelles privées	680	64	9,4
Université Premier cycle	8 688	5 864	67,5
TOTAL	**17 086**	**10 436**	**61,8**

Tableau 19
PROPORTION DES CHANGEMENTS DE PROGRAMME CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT AVEC UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE EN 1990-1991

	NOMBRE	%
Collégial général	215	54,4
Collégial professionnel	1 393	59,7
Écoles professionnelles privées	85	15,1
Université Premier cycle	1 888	58,3

2.4 LES FAMILLES DE DISCIPLINES

Chez les bénéficiaires du Programme, il semble que la famille de disciplines n'influence pas de façon significative la proportion d'étudiants ayant une dette qui dépasse le maximum estimé. En effet, pour chaque ordre d'enseignement, cette proportion varie peu d'une famille à l'autre, se situant la plupart du temps très près de celle de l'ensemble des étudiants de cet ordre d'enseignement **(Tableau 20)**. Il y a quelques exceptions toutefois. Au collégial général, par exemple, on note une proportion plus importante chez les étudiants en arts, soit 19,5 p. 100. Au professionnel, c'est chez les étudiants inscrits en techniques physiques et en techniques biologiques que l'on retrouve les proportions les plus importantes, soit respectivement de 17,6 p. 100 et 18,6 p. 100.

À l'université, tous cycles confondus, la proportion d'étudiants présentant une dette plus élevée que celle estimée est de 17,2 p. 100. C'est en sciences appliquées que l'on trouve la plus faible proportion, soit de 12,9 p. 100, alors que quelques familles de disciplines affichent un taux se situant autour de 19 p. 100, soit le droit, les sciences humaines et les sciences pures.

Contrairement au groupe précédent, l'analyse des résultats selon les familles de disciplines chez les ex-étudiants ayant consolidé leur prêt démontre des différences parfois très marquées quant à la proportion d'étudiants présentant une dette qui dépasse le maximum estimé. Bien qu'au collégial général (où le taux est de 26,4 p. 100 pour l'ensemble des années), ces différences soient moins importantes il est à noter que c'est en lettres que l'on compte la plus faible proportion (22,8 p. 100) alors que c'est en arts et en sciences qu'on trouve les proportions les plus importantes (autour de 28 p. 100) **(Tableau 21)**.

Au collégial professionnel, on note des différences nettement plus marquées avec des taux variant entre 25,6 p. 100 et 36,5 p. 100. C'est en techniques biologiques et en techniques physiques que l'on observe les plus fortes proportions de dette dépassant le maximum estimé avec des taux respectifs de 35,2 p. 100 et de 36,5 p. 100 alors que la plus faible proportion est en techniques administratives avec 25,6 p. 100 **(Tableau 22)**.

Au 1er cycle universitaire, ces proportions sont particulièrement importantes en droit (48 p. 100), en sciences pures (44,4 p. 100), dans les formations multidisciplinaires (37 p. 100) et en sciences administratives (36,8 p. 100) alors qu'elles sont particulièrement faibles en sciences de la santé (22,3 p. 100), en arts et sciences (29,6 p. 100) et en sciences appliquées (30,1 p. 100). Dans les autres cas, cette proportion se situe autour de 34 p. 100, soit la moyenne générale **(Tableau 23)**.

Toutefois, aucune différence significative n'est observée quant aux dettes moyennes accumulées et au nombre moyen de trimestres d'aide.

Tableau 20
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

FAMILLE DE DISCIPLINES	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	NOMBRE D'ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE	%
Collégial général			
Arts	1 685	328	19,5
Lettres	1 278	148	11,6
Sciences humaines	11 119	1 146	10,3
Sciences	5 723	468	8,2
Total	**19 805**	**2 090**	**10,5**
Collégial professionnel			
Tech. administratives	10 576	1 333	12,6
Tech. artistiques	3 157	478	15,1
Tech. biologiques	8 043	1 493	18,6
Tech. humaines	5 280	760	14,4
Tech. physiques	7 437	1 276	17,6
Total	**35 809**	**5 529**	**15,4**
Universitaire			
Arts	6 885	1 182	17,2
Arts et sciences	4 967	733	14,7
Droit	2 661	520	19,5
Formations multiples	541	98	18,1
Lettres	2 511	431	17,2
Sc. administratives	10 396	1 795	17,3
Sc. appliquées	7 229	994	12,9
Sc. de l'éducation	8 105	1 461	18,0
Sc. humaines	7 025	1 335	19,0
Sc. pures	6 977	1 384	19,8
Sc. de la santé	4 730	686	14,5
Inconnu	2 573	504	19,6
Total	**64 600**	**11 123**	**17,2**

Tableau 21
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT CONSOLIDÉ LEUR PRÊT ET POSSÉDANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

	Collégial général									
FAMILLE	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		TOTAL	
DE DISCIPLINES	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%
Arts	4 705 $	23,9	5 628 $	28,1	6 029 $	29,4	6 335 $	30,9	5 868 $	28,6
Lettres	4 839 $	17,8	5 300 $	26,0	5 557 $	19,3	5 662 $	28,1	5 318 $	22,8
Sciences humaines	4 849 $	27,6	5 309 $	27,6	5 918 $	24,0	6 193 $	20,3	5 406 $	25,5
Sciences	5 317 $	29,2	5 327 $	31,2	6 244 $	27,7	6 452 $	24,2	5 668 $	28,5
Total	**4 966 $**	**27,5**	**5 375 $**	**28,4**	**5 181 $**	**24,8**	**6 197 $**	**23,2**	-	**26,4**

Tableau 22
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT CONSOLIDÉ LEUR PRÊT ET POSSÉDANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

	Collégial professionnel									
FAMILLE	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		TOTAL	
DE DISCIPLINES	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%
Tech. administratives	6 117 $	25,2	6 764 $	25,9	7 354 $	25,7	7 954 $	25,6	6 983 $	25,6
Tech. artistiques	6 516 $	22,1	7 150 $	24,9	7 683 $	30,0	8 192 $	28,6	7 432 $	26,1
Tech. biologiques	6 317 $	34,0	6 908 $	35,6	7 401 $	36,8	8 178 $	34,2	7 168 $	35,2
Tech. humaines	6 080 $	25,9	6 766 $	28,4	7 471 $	26,3	7 918 $	27,4	7 054 $	27,0
Tech. physiques	6 062 $	34,7	6 766 $	35,8	7 289 $	40,4	7 972 $	36,0	6 942 $	36,5
Total	**6 183 $**	**28,8**	**6 846 $**	**30,2**	**7 420 $**	**31,7**	**8 045 $**	**30,0**	-	**30,1**

Tableau 23
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS AYANT CONSOLIDÉ LEUR PRÊT ET PRÉSENTANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

	Université, premier cycle									
FAMILLE	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992		TOTAL	
DE DISCIPLINES	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%	DETTE MOYENNE	%
Arts	9 407 $	31,0	10 227 $	34,2	11 070 $	34,2	12 330 $	30,2	10 630 $	32,4
Arts et sciences	10 516 $	25,4	10 658 $	26,1	11 210 $	33,4	12 129 $	31,5	11 228 $	29,6
Droit	10 179 $	46,5	11 387 $	49,8	11 687 $	49,4	12 318 $	45,3	11 232 $	48,0
Lettres	9 835 $	26,6	10 345 $	36,2	11 770 $	33,5	12 605 $	30,9	11 029 $	31,4
Sc. admnistratives	9 737 $	36,2	10 409 $	36,9	11 367 $	39,4	12 222 $	35,0	10 875 $	36,8
Sc. appliquées	10 968 $	28,1	11 818 $	30,3	12 789 $	31,2	13 798 $	31,2	12 264 $	30,1
Sc. de l'éducation	9 909 $	33,8	10 726 $	33,9	11 585 $	34,8	12 420 $	31,3	11 088 $	33,5
Sc. humaines	9 534 $	31,6	10 556 $	31,9	11 289 $	34,6	12 419 $	31,5	10 719 $	32,4
Sc. pures	9 776 $	41,3	10 462 $	43,4	11 355 $	47,6	12 491 $	45,5	11 076 $	44,4
Sc. de la santé	10 793 $	23,1	11 921 $	21,7	13 306 $	22,2	14 408 $	22,4	12 633 $	22,3
Formations multiples et autres		36,0	-	28,3	-	34,1	-	40,0	-	37,0
TOTAL	**9 938 $**	-	**10 232 $**	-	**11 629 $**	-	**12 746 $**	-	-	-

2.5 LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Bien que les caractéristiques personnelles (sexe, état civil, présence d'enfants) ne semblent pas influencer de façon significative le fait de présenter ou non une dette supérieure au maximum estimé, certaines nuances méritent néanmoins d'être mentionnées (**Tableaux 24, 25 et 26**). Ainsi, les hommes présentent une dette supérieure à celle attendue dans des proportions plus importantes que les femmes (17,2 p. 100 contre 14,5 p. 100 dans le cas des bénéficiaires de l'aide financière et 33,4 p. 100 contre 29 p. 100 dans le cas des étudiants ayant pris en charge leur prêt). Des écarts, un peu plus importants cette fois, sont également à noter du côté de l'état civil. En effet, la proportion d'étudiants ayant une dette qui dépasse le maximum estimé varie de 15 p. 100 chez les célibataires à 23,2 p. 100 chez les personnes divorcées dans le cas des bénéficiaires et de 18,8 p. 100 chez les personnes veuves à 32,8 p. 100 chez celles qui sont mariées dans le cas des étudiants ayant pris en charge leur prêt. Quant aux données concernant la présence d'enfants, elles diffèrent selon les groupes. Ainsi, alors que chez les bénéficiaires du Programme, la proportion d'étudiants ayant une dette supérieure à

Tableau 24
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LE SEXE

	BÉNÉFICIAIRES	ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT
Femme	14,5 %	29,0 %
Homme	17,2 %	33,4 %

Tableau 25
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON L'ÉTAT CIVIL

	BÉNÉFICIAIRES	ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT
Célibataire	15,0 %	30,8 %
Divorcé(e)	23,2 %	24,8 %
Marié(e)	19,8 %	32,8 %
Séparé(e)	20,6 %	30,6 %
Veuf(ve)	19,1 %	18,8 %
Vivant maritalement	-	26,9 %

Tableau 26
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE, SELON LA PRÉSENCE OU NON D'ENFANTS

PRÉSENCE D'ENFANTS	BÉNÉFICIAIRES	ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT
Non	15,5 %	31,3 %
Oui	18,1 %	27,5 %

celle attendue est un peu plus importante chez les personnes ayant des enfants (15,5 p. 100 contre 18,1 p. 100), chez les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt, c'est chez ceux qui n'en n'ont pas que cette proportion est la plus importante.

2.6 LES BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT SEULEMENT

En 1991, les périodes d'admissiblité au prêt et à la bourse étaient réduites. Pour chaque ordre d'enseignement, une nouvelle période a donc été fixée. Cette période est désormais divisée en deux parties, une première qui prévoit le nombre de trimestres pour lesquels l'étudiant peut recevoir un prêt et une bourse et une seconde qui fixe le nombre de trimestres où l'aide sera accordée uniquement en prêt. Le fait d'accorder toute l'aide sous forme de prêt peut avoir un impact important sur l'endettement des étudiants. C'est pourquoi il nous semblait important de tenir compte de cet aspect particulier dans la présente analyse.

En vertu du ***Règlement sur l'aide financière aux étudiants***, en 1991-1992[6] l'aide était accordée en prêt seulement à partir des trimestres suivants :

- au collégial général, du 7e au 10e trimestre;
- au collégial professionnel, du 9e au 10e trimestre;
- au 1er cycle universitaire, du 9e au 10e trimestre ou du 13e au 14e pour les programmes de plus de 90 crédits;
- au 2e cycle universitaire, du 7e au 9e trimestre;
- au 3e cycle universitaire, du 11e au 12e trimestre.

La proportion de bénéficiaires d'aide financière en 1991-1992 ayant reçu une aide sous forme de prêt seulement demeure assez marginale lorsque l'on considère l'ensemble de la clientèle pour laquelle le gouvernement payait des intérêts au 30 avril 1992, celle-ci étant de 2,8 p. 100. Par ailleurs, lorsque l'on ne tient compte que de la population ayant une dette qui dépasse le maximum estimé, cette proportion augmente considérablement, passant à 17,4 p. 100. Dans les faits, plus de 90 p. 100 des étudiants recevant de l'aide sous forme de prêt seulement en vertu de ces nouvelles normes présentent une telle dette **(Tableau 27)**.

On peut s'attendre également à ce que la dette moyenne de ces étudiants soit plus élevée encore que celle des étudiants qui, bien qu'ayant une dette élevée, reçoivent toujours de l'aide sous forme de prêt et de bourse, puisque dans ce dernier cas le montant dépendra des dépenses admissibles et dépassera le prêt maximal alourdissant d'autant la dette déjà accumulée. Les résultats de l'analyse confirment cette hypothèse. En effet, la dette moyenne de tous les étudiants présentant une dette qui dépasse le maximum estimé est de 11 859 $ alors que celle des étudiants qui comptent également des trimestres où l'aide leur a été accordée en prêt seulement est de 14 408 $, soit un écart de 2 549 $. Cet écart est sensiblement le même pour la

[6] En 1993, les périodes maximales d'admissibilité étaient de 8 trimestres dans le cas du collégial général et du 2e cycle universitaire.

Tableau 27
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DÉPASSÉ LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ ET BÉNÉFICIANT D'UNE AIDE SOUS FORME DE PRÊT SEULEMENT EN 1991-1992

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE CANDIDATS	%	NOMBRE DE CANDIDATS AYANT AUSSI UNE DETTE ÉLEVÉE	%	PROPORTION SUR L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE	
					%	DETTE MOYENNE
Collégial général	263	1,3	251	95,4	12,10	6 198
Collégial professionnel	1 130	3,1	1 085	96,0	19,62	8 374
Université Premier cycle	1 578	2,8	1 446	91,6	15,06	13 852
Université Deuxième cycle	387	4,8	339	87,6	23,19	17 794
Université Troisième cycle	26	1,7	16	61,5	25,81	24 525
TOTAL	**3 384**	**2,8**	**3 137**	**92,7**	**17,40**	**14 408**

plupart des ordres d'enseignement sauf pour le 2e cycle universitaire où il est un peu moins important, soit de 1 011 $, et pour le 3e cycle où il est assez faible, soit de 390 $, la dette moyenne étant moins élevée chez les étudiants dont l'aide a été accordée en prêt seulement.

2.7 LES CAS DE DÉROGATION

Depuis janvier 1991, un étudiant qui estime que la poursuite de ses études peut être compromise par l'application de certaines règles peut déposer une demande au Comité des demandes dérogatoires afin que celui-ci examine son cas et fasse les recommandations au ministre. Parmi les requêtes pouvant être traitées par le Comité, on compte le dépassement de la période d'admissibilité au programme.

En 1991-1992, 412 demandes ont été saisies. De ce nombre, 234 ont reçu une recommandation favorable de la part du Comité. Parmi celles-ci, 77 p. 100 (180) concernaient le dépassement des périodes d'admissibilité. Il est à noter que l'aide accordée à ces étudiants sera versée en prêt seulement ceci ayant pour effet, dans le cas des étudiants normalement boursiers en particulier, d'augmenter considérablement la dette accumulée. En effet, ces étudiants ayant déjà dépassé les périodes d'admissibilité à la bourse, une aide sous forme de prêt seulement leur a déjà été versée.

Chez la clientèle faisant appel au Comité des demandes dérogatoires pour des motifs d'admissibilité, 72 p. 100 sont au collégial professionnel, 18,2 p. 100 au 1er cycle universitaire, 7,8 p. 100 au 2e cycle, 1,1 p. 100 au 3e cycle, et 1,2 p. 100 au collégial général et dans les écoles professionnelles privées.

La dette moyenne accumulée par les étudiants normalement boursiers témoigne de l'impact du dépassement des périodes d'admissibilité sur l'endettement. En effet, ceux-ci ont accumulé une dette beaucoup plus élevée que celle de l'ensemble des étudiants soit 13 986 $. Cette dette varie d'un ordre d'enseignement à l'autre passant de 11 045 $ au collégial général à 27 518 $ pour les écoles professionnelles privées (**Tableau 28**). Il est à noter que dans le dernier cas, il s'agit d'un seul étudiant.

Il va sans dire également que plus les besoins financiers des étudiants sont grands, plus le prêt accordé sera important. On ne peut s'empêcher de penser en particulier ici aux chefs de famille monoparentale qui, chaque année, reçoivent une aide de plus de 10 000 $.

Dans les faits, cette clientèle avait accumulé une dette moyenne de près de 16 000 $ en 1991-1992 celle-ci atteignant jusqu'à 28 400 $ dans le cas d'une étudiante inscrite au 3e cycle. Il suffit que ces étudiants reçoivent de l'aide sous forme de prêt seulement pour une

Tableau 28
ÉTUDIANTS DONT LES DEMANDES EN DÉROGATION ONT ÉTÉ ACCEPTÉES SELON LES MOTIFS INVOQUÉS

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ (BOURSIERS)				PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ (BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT)				AUTRES			
	Nombre	%	Aide moyenne	Dette moyenne	Nombre	%	Aide moyenne	Dette moyenne	Nombre	%	Aide moyenne	Dette moyenne
Collégial général	1	14,3	5 329	11 045	-	-	-	-	6	85,7	2 070	2 401
Collégial professionnel	94	60,6	6 025	11 753	33	21,3	2 285	10 108	28	18,0	2 125	4 552
Écoles professionnelles privées	1	25,0	13 188	27 518	-	-	-	-	3	75,0	7 051	9 019
Université Premier cycle	20	47,6	7 474	19 959	11	26,2	3 523	17 067	11	26,2	3 545	9 407
Université Deuxième cycle	9	60,0	8 718	20 728	5	33,3	3 102	19 217	1	6,7	7 271	28 431
Université Troisième cycle	2	66,7	9 589	23 579	-	-	-	-	1	33,3	7 951	18 165
Total	**127**	**56,1**	**6 551**	**13 986**	**49**	**21,7**	**2 646**	**12 599**	**50**	**22,1**	**2 945**	**6 379**

seule année pour voir leur dette déjà accumulée doubler d'un seul coup. Il importe toutefois de préciser que les cas d'étudiants dépassant les périodes d'admissibilité à la bourse (cas de dérogation et autres) demeurent assez marginaux, ne constituant qu'à peine 3 p. 100 de l'ensemble de la clientèle, soit 3 560 étudiants.

Quant au profil de cheminement suivi par les étudiants ayant bénéficié d'une dérogation, il va sans dire que le nombre de trimestres d'aide financière accumulée est largement supérieur à celui attendu pour l'obtention du diplôme. Le nombre moyen de trimestres d'aide augmente avec les ordres d'enseignement passant de 11 au collégial général à 21,5 au 3e cycle universitaire. Il est à noter également que près des deux tiers de ces étudiants (65,3 p. 100) ont fait au moins un changement de programme **(Tableaux 29 et 29a)**.

Enfin, concernant les caractéristiques personnelles de ces étudiants on note que les femmes sont en plus grand nombre que les hommes (60 p. 100 contre 40 p. 100), que la majorité est célibataire (76,1 p. 100) et qu'une proportion non négligeable d'entre eux a des enfants (22,1 p. 100) **(Tableau 30)**.

Tableau 29
PROPORTION DE CHANGEMENTS DE PROGRAMME CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT FAIT UNE DEMANDE DÉROGATOIRE

	ADMISSIBILITÉ	AUTRES
OUI	65,3	35,2 %
NON	34,7	64,8 %

Tableau 29a
NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES D'AIDE CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT FAIT UNE DEMANDE DÉROGATOIRE (PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ)

Collégial général	11,0
Collégial professionnel	12,4
Écoles professionnelles privées	12,0
Université Premier cycle	15,8
Université Deuxième cycle	14,3
Université Troisième cycle	21,5

Tableau 30
LES CAS DE DÉROGATION SELON LE SEXE

	NOMBRE	%
Femme	104	59,0 %
Homme	72	41,0 %

Tableau 30a
LES CAS DE DÉROGATION SELON L'ÉTAT CIVIL

	NOMBRE	%
Célibataire	134	76,1 %
Divorcé(e)	20	11,3 %
Marié(e)	15	8,5 %
Séparé(e)	6	3,4 %
Veuf(ve)	1	0,5 %

Tableau 30b
LES CAS DE DÉROGATION SELON LA PRÉSENCE OU NON D'ENFANTS

	NOMBRE	%
OUI	39	22,1 %
NON	137	77,9 %

EN BREF

Cette partie de l'analyse nous a permis d'identifier de façon plus systématique la clientèle qui présente une dette dépassant le montant maximal estimé en fonction de la durée normale des études. Parmi les étudiants bénéficiaires de l'aide financière en 1991-1992, 15,7 p. 100 présentait une telle dette alors que c'est le cas d'autour de 30 p. 100 de ceux ayant consolidé leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992.

La dette moyenne accumulée par ces étudiants dépasse largement la dette accumulée par l'ensemble des étudiants. En 1991-1992, elle était en effet de plus de 11 000 $ tant chez les bénéficiaires du Programme que chez ceux ayant consolidé leur prêt, alors qu'elle se situait autour de 6 000 $ pour l'ensemble des étudiants.

L'analyse a également démontré que la proportion d'étudiants présentant une telle dette est particulièrement élevée dans les écoles professionnelles privées. Bien que les familles de disciplines n'apparaissent pas comme un facteur déterminant dans le fait d'avoir accumulé une dette supérieure à la dette attendue, il demeure que certaines d'entre elles se distinguent particulièrement par un taux élevé d'étudiants possédant une telle dette. Au collégial général, par exemple, c'est le cas des arts, au professionnel, des techniques physiques et au 1er cycle universitaire, du droit et des sciences de la santé.

L'analyse du profil de cette clientèle confirme les données observées dans le cas de l'ensemble de la clientèle à savoir que la dette est largement influencée par le profil de cheminement de l'étudiant. En effet, plus de 90 p. 100 des étudiants dont la dette dépasse le maximum estimé comptent plus de trimestres d'aide que le nombre requis pour l'obtention du diplôme. Plus de la moitié d'entre eux comptent également au moins un changement de programme.

Enfin, bien que les caractéristiques personnelles ne semblent pas jouer un rôle déterminant dans le fait de posséder une dette qui dépasse le maximum estimé, il faut tout de même noter qu'un peu plus d'hommes que de femmes présentent une telle dette de même que les personnes séparées ou divorcées plus que les célibataires.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT

CHAPITRE TROIS

PROFIL DE LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT

Les prêts consentis aux étudiants sont garantis par le gouvernement de sorte que lorsqu'un étudiant éprouve des difficultés à rembourser son prêt c'est le gouvernement qui en prend charge. Les étudiants qui se trouvent dans cette situation sont divisés en deux catégories. La première regroupe des étudiants en défaut de paiement, soit ceux qui cessent de rembourser leur prêt en cours de remboursement. La seconde regroupe ceux qui éprouvent des difficultés au moment de la prise en charge de leur prêt après la période d'exemption. Depuis quelques années, cette catégorie d'étudiants peut bénéficier du ***Programme de remboursement différé***.

Le ***Programme de remboursement différé*** permet aux ex-étudiants dont la période d'exemption est expirée et qui se trouvent dans une situation financière précaire de se soustraire au remboursement de leur dette pour une période de six mois. Ce programme s'applique pour une période maximale de dix-huit mois. À la fin de celle-ci, l'emprunteur doit reprendre le remboursement de sa dette auprès de l'établissement financier et au terme de l'entente convenue avec celui-ci, il rembourse au gouvernement les sommes versées en vertu du ***Programme de remboursement différé***. Pendant la période d'exemption, le gouvernement effectue les remboursements prévus (capital et intérêts) en vertu de l'entente prise entre l'étudiant et son établissement financier. Peuvent bénéficier de ce programme, les étudiants dont les revenus mensuels moyens ne dépassent pas le montant fixé par règlement. À titre d'exemple, en 1993-1994, ce montant était de 980 $ par mois.

Parmi les étudiants ayant pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992 (soit 158 695 étudiants selon les rapports statistiques), 21 961, soit 13,8 p. 100, ont éprouvé des difficultés de remboursement. De ce nombre, 55,3 p. 100 (12 154) ont bénéficié du ***Programme de remboursement différé***, alors que 44,7 p. 100 se sont retrouvés en défaut de paiement. De plus, parmi ceux qui se sont trouvés en défaut de paiement, 19,1 p. 100 avaient déjà bénéficié du ***Programme de remboursement différé***.

L'analyse des données révèle également une forte augmentation de cette clientèle au cours des années, passant de 9,7 p. 100 en 1988-1989 à 19 p. 100 en 1991-1992. Cette augmentation vient principalement de l'augmentation importante des bénéficiaires du ***Programme de remboursement différé***, qui atteint près de 400 p. 100 de 1988-1989 à 1991-1992 passant de 1 130 à 5 455 étudiants. Quant aux étudiants en défaut de paiement leur proportion a diminué de façon importante au cours de cette période. Cette diminution vient en bonne partie du fait que les étudiants peuvent se prévaloir du ***Programme de remboursement différé*** au cours des 18 mois suivant la période d'exemption. Ainsi, on peut supposer que les étudiants qui ont consolidé leur prêt en 1990-1991 et en 1991-1992 se sont prévalus de ce programme.

Par ailleurs considérant que certains ex-étudiants ayant consolidé leur prêt dans les années antérieures (un peu plus du tiers pour ceux ayant consolidé en 1988-1989 et en 1989-1990) et ayant bénéficié du ***Programme de remboursement différé*** se sont ensuite retrouvés en défaut de paiement, il y a tout lieu de croire que le même phénomène se produira pour ceux ayant consolidé leur prêt au cours des deux dernières années. Si tel est le cas, on devrait assister dans les prochaines années à une augmentation des étudiants en défaut de paiement qui sera proportionnelle à celle constatée chez les bénéficiaires qui ont bénéficié du ***Programme de remboursement différé*** au cours des années 1990-1991 et 1991-1992.

Afin de présenter le profil des étudiants présentant des difficultés de remboursement, nous avons considéré les données relatives aux étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1990-1991.

En 1990-1991, 5 752 étudiants présentaient des difficultés de remboursement, soit 15,2 p. 100 de tous les étudiants ayant pris en charge leur prêt cette année-là, 9,8 p. 100 (3 713) ayant bénéficié du ***Programme de remboursement différé*** et 5,4 p. 100 (2 039) s'étant trouvé en défaut de paiement (**Tableau 31**).

L'analyse des données selon les ordres d'enseignement fait ressortir des écarts assez importants. Ainsi, dans les écoles professionnelles privées cette proportion est de 25,2 p. 100 , elle est de 22,7 p. 100 au collégial général, de 15,6 p. 100 au 3e cycle, de 15,1 p. 100

au 1er cycle, de 14,1 au 2e cycle et enfin, elle est de 13,1 p. 100 au collégial professionnel **(Tableau 31)**.

3.1 LA DETTE MOYENNE ACCUMULÉE

La dette moyenne accumulée par les ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement est de 6 918 $, soit 7168 $ pour les bénéficiaires du ***Programme de remboursement différé*** et 6 463 $ pour ceux en défaut de paiement, la dette se situant entre 3 307 $ au collégial général et 15 315 $ au 3e cycle universitaire. Ces dettes s'avèrent légèrement plus élevées que celles observées chez l'ensemble des ex-étudiants ayant consolidé leur prêt en 1990-1991, étant de 6 227 $ et se situant entre 2 972 $ au collégial général et 12 410 $ au 3e cycle **(Tableau 31)**.

L'analyse des montants accumulés par ces ex-étudiants selon les tranches de dette démontre que plus de 80 p. 100 d'entre eux possèdent une dette de 10 000 $ et moins, soit 37,4 p. 100 une dette de 5 000 $ et moins et 40,9 p. 100 une dette se situant entre 5 000 $ et 10 000 $. Quant aux autres, ils possèdent pour 17,4 p. 100 une dette entre 10 001 $ et 15 000 $, pour 3,7 p. 100 une dette entre 15 001 $ et 20 000 $ et pour 0,5 p. 100 ont une dette de plus de 20 000 $ **(Tableau 32)**.

Il va sans dire, que ces proportions varient d'un ordre d'enseignement à l'autre. En effet, au collégial, alors que la grande majorité (81,5 p. 100) des ex-étudiants du secteur général possèdent une dette de 5 000 $ et moins, dans les autres groupes, ces proportions ont tendance à diminuer au profit des tranches plus élevées. Ainsi, la majorité des ex-étudiants du secteur professionnel se répartissent entre la tranche de 5 000 $ et moins (49,3 p. 100) et celle se situant entre 5 001 $ et 10 000 $ (47,9 p. 100). C'est également le cas des ex-étudiants des écoles professionnelles privées bien qu'ils se retrouvent en plus grande proportion dans la tranche de dette se situant entre 5 001 $ et 10 000 $ (56,3 p. 100). Quant aux ex-étudiants à l'université, on constate que leur proportion dans les tranches des dette moins élevée a tendance à diminuer avec les cycles d'enseignement et ce, au profit des tranches de dette plus élevée **(Tableau 32)**.

Il est à noter que ces répartitions sont sensiblement les mêmes que celles observées pour l'ensemble des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1990-1991.

Tableau 31
DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 1990-1991

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ			DÉFAUT DE PAIEMENT			TOTAL		
	NBRE	%	DETTE MOYENNE	NBRE	%	DETTE MOYENNE	NBRE	%	DETTE MOYENNE
Collégial général	374	12,1	3 394 $	329	10,6	3 206 $	703	22,7	3 307 $
Collégial professionnel	1 190	9,0	5 125 $	533	4,0	4 308 $	1 723	13,1	4 872 $
Écoles profess. privées	141	10,7	6 793 $	191	14,5	7 590 $	332	25,2	7 251 $
Université Premier cycle	1 717	10,1	8 712 $	827	4,8	7 912 $	2 557	15,1	8 408 $
Université Deuxième cycle	247	9,1	11 566 $	132	4,8	11 359 $	384	14,1	11 344 $
Université Troisième cycle	31	9,1	15 376 $	22	6,5	15 230 $	53	15,6	15 315 $
Total	**3 713**	**9,8**	**7 168 $**	**2 039**	**5,4**	**6 463 $**	**5 752**	**15,2**	**6 918 $**

Tableau 32
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LES TRANCHES DE DETTE

ORDRE	5 000 $ ET MOINS		5001 $-10 000$		10 001 $-15 000 $		15 001 $-20 000 $		PLUS DE 20 000 $	
D'ENSEIGNEMENT	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Collégial général	578	81,5	129	18,2	-	-	1	0,1	1	0,1
Collégial profess.	850	49,3	826	47,9	42	2,4	4	0,2	1	0,05
Écoles profess. privées	97	29,2	187	56,3	44	13,2	4	1,2	-	-
Université Premier cycle	585	23,0	1 088	42,8	765	30,1	103	4,0	3	0,1
Université Deuxième cycle	42	11,1	113	29,8	125	33,0	79	20,8	20	5,3
Université Troisième cycle	-	-	5	9,4	20	37,7	20	37,7	8	15,1
TOTAL	**2 152**	**37,4**	**2 348**	**40,9**	**997**	**17,4**	**211**	**3,7**	**33**	**0,5**

3.2 LES RAISONS INVOQUÉES

Les données concernant les raisons pour lesquelles les ex-étudiants se trouvent en difficulté de remboursement ne sont complètes que pour ceux se trouvant en défaut de paiement. Quant à ceux bénéficiant du ***Programme de remboursement différé***, aucune raison n'est nécessaire dans la mesure où leurs revenus sont égaux ou inférieurs au montant fixé par règlement.

Parmi les raisons invoquées, certaines sont d'ordre économique (aide sociale, chômage, difficultés financières, faillite), d'autres relèvent de circonstances particulières (maladie, décès, incarcération) alors que d'autres sont attribuables au refus des ex-étudiants de collaborer avec le Ministère ou de s'acquitter de leur dette (refus de payer, introuvables).

Pour l'ensemble des étudiants s'étant trouvés en défaut de paiement de 1988-1989 à 1991-1992, 55,2 p. 100 ont invoqué des raisons d'ordre économique (21,9 p. 100, difficultés financières; 17,4 p. 100, aide sociale; 11 p. 100, faillite; 5 p. 100 chômage), 36,7 p. 100 refusent de s'acquitter de leur dette (refus de payer 24,5 p. 100, introuvables 12,2 p. 100), 2,4 p. 100 font face à des situations particulières et 5,7 p. 100 ont invoqué d'autres raisons **(Tableau 33)**.

Tableau 33
RAISONS POUR LESQUELLES LES ÉTUDIANTS SE TROUVENT EN DÉFAUT DE PAIEMENT

	%	Nombre
Raisons économiques		
• Difficultés financières	21,9	2 146
• Aide sociale	17,4	1 708
• Faillite	11,0	1 076
• Chômage	5,0	487
Sous-total	55,2	
Refus de s'acquitter de sa dette		
• Refus de payer	24,5	2 398
• Introuvables	12,2	1 198
Sous-total	36,7	
Circonstances particulières		
• Décès	1,9	186
• Maladie	0,4	41
• Incarcération	0,1	13
Sous-total	2,4	
Autres	5,7	554
TOTAL	**100**	**9 807**

3.3 LE PROFIL DE CHEMINEMENT

3.3.1 LE NOMBRE DE TRIMESTRES D'AIDE

A l'instar de l'ensemble des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt entre 1988-1989 et 1991-1992, les étudiants présentant des difficultés de remboursement comptent en moyenne le nombre requis de trimestres d'aide pour l'obtention du diplôme ou un peu moins. Ainsi, au collégial général et dans les écoles professionnelles privées, ils comptent en moyenne 3,8 trimestres, alors qu'au professionnel, ils en comptent 5,8. À l'université, ce nombre moyen est de 9 au 1er cycle et de 13,3 au 2e cycle.

Il est à noter cependant que parmi ces ex-étudiants certains comptent plus de trimestres d'aide que ce qui est requis pour l'obtention du diplôme. La proportion d'ex-étudiants comptant plus de trimestres varie selon les ordres d'enseignement passant de 24,8 p. 100 au collégial général à 62,1 p. 100 au 2e cycle universitaire **(Tableau 34)**.

3.3.2 LES CHANGEMENTS DE PROGRAMME

Parmi les ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement 34,6 p. 100 ont fait au moins un changement de programme. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle observée chez l'ensemble des ex-étudiants ayant consolidé leur dette, soit 30,9 p. 100. C'est au 1er cycle universitaire que cette proportion est la plus élevée soit 40,6 p. 100 alors qu'elle n'est que de 10,9 p. 100 dans les écoles professionnelles privées **(Tableau 35)**.

Tableau 34
NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES D'AIDE CHEZ LES ÉTUDIANTS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES	% D'ÉTUDIANTS COMPTANT DES TRIMESTRES SUPPL.	NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES SUPPL.
Collégial général	3,8	24,8	3,0
Collégial professionnel	5,8	33,9	3,1
Écoles professionnelles privées	3,8	54,2	2,6
Université Premier cycle	9,0	54,6	5,5
Université Deuxième cycle	13,3	62,1	-

Tableau 35
PROPORTION DES CHANGEMENTS DE PROGRAMME CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE	%
Collégial général	107	24,4
Collégial professionnel	526	36,3
Écoles professionnelles privées	46	10,9
Université Premier cycle	814	40,6
TOTAL	**1 493**	**34,6**

3.4 LES FAMILLES DE DISCIPLINES

Nous avons vu que la proportion des ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement varie selon l'ordre d'enseignement. Or, on note également des écarts parfois très importants quant à la proportion d'étudiants éprouvant des difficultés de remboursement selon la famille de disciplines. Au collégial général, cette proportion atteint jusqu'à 33,1 p. 100 en lettres, suivi des sciences humaines avec 22,6 p. 100, des sciences avec 18,3 p. 100 et des arts avec 15,1 p. 100 **(Tableau 36)**.

Au collégial professionnel, ces proportions varient entre 19,6 p. 100 en techniques artistiques et 8,8 p. 100 en techniques biologiques. Dans les autres disciplines, on trouve des proportions de 16,3 p. 100 en techniques humaines, de 13,5 p. 100 en techniques administratives et de 10,9 p. 100 en techniques physiques **(Tableau 37)**.

Ces proportions varient davantage encore au premier cycle universitaire. En effet, la proportion des ex-bénéficiaires ayant des difficultés de remboursement est particiulièrement élevée dans les formations multiples (28 p. 100), en arts (26,5 p. 100), en lettres (22,8 p. 100), en arts et sciences (21,9 p. 100) et en sciences humaines (21,4 p. 100). Celles-ci sont un peu moins importantes en sciences de l'éducation (13,8 p. 100), en sciences pures (13 p. 100), en droit (12,7 p. 100) et en sciences administratives (11,6 p. 100) alors qu'elles sont beaucoup plus faibles en sciences de la santé et en sciences appliquées (4,4 p. 100 et 9,9 p. 100). Chez les étudiants du deuxième cycle, les écarts constatés sont beaucoup moins importants **(Tableau 38)**.

Tableau 36
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT,SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

	Collégial général	
FAMILLE DE DISCIPLINES	**NOMBRE**	**%**
Arts	32	15,1
Lettres	68	33,1
Sciences humaines	399	22,6
Sciences	68	18,3
Inconnu	30	16,9
TOTAL	**597**	**22,7**

Tableau 37
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES

	Collégial professionnel	
FAMILLE DE DISCIPLINES	**NOMBRE**	**%**
Tech. administratives	497	13,5
Tech. artistiques	239	19,6
Tech. biologiques	255	8,8
Tech. humaines	283	16,3
Tech. physiques	220	10,9
Inconnu	60	22,8
TOTAL	**1 554**	**13,1**

Tableau 38
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT,SELON LA FAMILLE DE DISCIPLINES AU 1er ET AU 2e CYCLE

FAMILLE DE DISCIPLINES	**1er CYCLE**		**2e CYCLE**	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
Arts	430	26,5	7	16,0
Arts et sciences	191	21,9	28	18,6
Droit	46	12,7	8	8,5
Lettres	98	22,8	4	24,0
Sciences administratives	352	11,6	21	14,4
Sciences appliquées	210	9,9	7	12,6
Sciences de l'éducation	367	13,8	12	13,6
Sciences humaines	348	21,4	14	18,2
Sciences pures	129	13,0	6	14,6
Sciences de la santé	39	4,4	3	4,6
Formations multiples	34	28,0	-	-
Inconnu	37	10,8	194	13,0
TOTAL	**2 281**	**15,1**	**304**	**13,4**

3.5 LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Sauf dans le cas du sexe (13,6 p. 100 des femmes et 14,2 p. 100 des hommes éprouvent des difficultés de remboursement), il semble que les caractéristiques personnelles exercent une certaine influence sur le fait d'éprouver des difficultés de remboursement. On note, en effet, des écarts relativement importants dans le cas de l'état civil et de la présence d'enfants **(Tableaux 39, 40 et 41)**.

En ce qui concerne l'état civil, l'analyse des données révèle que c'est chez les personnes veuves et divorcées que la proportion d'ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement est la plus élevée, soit 25,3 p. 100 dans les deux cas. Viennent ensuite les personnes séparées avec 22,5 p. 100, celles vivant maritalement avec 16,1 p. 100, celles qui sont mariées avec 15,7 p. 100 et, enfin, les célibataires avec 12,9 p. 100. On note également des différences au chapitre de la présence d'enfants alors que les personnes qui en ont éprouvent en plus grande proportion des difficultés de remboursement (19,8 p. 100 avec enfants et 13,2 p. 100 sans enfants).

Tableau 39
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON LE SEXE

SEXE	NOMBRE	%
Femme	2 805	13,6
Homme	2 242	14,2

Tableau 40
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON L'ÉTAT CIVIL

ÉTAT CIVIL	NOMBRE	%
Célibataire	3 889	12,9
Divorcé(e)	324	25,3
Marié(e)	556	15,7
Séparé(e)	172	22,5
Veuf(ve)	11	25,3
Vivant maritalement	95	16,1

Tableau 41
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT SELON LA PRÉSENCE OU NON D'ENFANTS

PRÉSENCE D'ENFANTS	NOMBRE	%
Non	4 299	13,2
Oui	748	19,8

3.6 LES EX-ÉTUDIANTS QUI ONT UNE DETTE QUI DÉPASSE LE MAXIMUM ESTIMÉ

Parmi les ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement, 38,2 p. 100 possèdent une dette supérieure à celle attendue compte tenu de la durée normale des études. Cette proportion est un peu plus élevée que celle de l'ensemble de la clientèle pour l'année 1990-1991 laquelle s'établissait à 32,3 p. 100. Il est à noter également que cette proportion varie considérablement selon les ordres d'enseignement passant de 27,9 p. 100 au collégial général à 43 p. 100 au 1er cycle universitaire **(Tableau 42)**.

Tableau 42
PROPORTION DES ÉTUDIANTS AYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE CHEZ LES ÉTUDIANTS AYANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE	%	DETTE MOYENNE
Collégial général	167	27,9	6 225 $
Collégial professionnel	554	35,6	7 713 $
Écoles professionnelles privées	127	40,8	10 139 $
Université Premier cycle	981	43,0	11 789 $
Université Deuxième cycle	103	33,8	13 241 $
TOTAL	**1 932**	**38,2**	**10 108 $**

3.6.1 LA DETTE MOYENNE ACCUMULÉE

La dette moyenne accumulée par les ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement et possédant une dette plus élevée que celle attendue est de 10 108 $, alors qu'elle est de 6 978 $ pour l'ensemble des ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement et elle est de 9 879 $ pour l'ensemble des étudiants présentant une dette qui dépasse le maximum estimé en 1990-1991. Il va sans dire que cette dette varie selon l'ordre d'enseignement passant de 6 225 $ au collégial général à 13 241 $ au 2e cycle universitaire **(Tableau 42)**.

L'analyse des données par tranches de dette démontre que la grande majorité des étudiants (88,2 p. 100) ayant une dette supérieure à celle attendue ont accumulé des montants se situant entre 5 001 $ et 15 000 $; de ce taux 40,4 p. 100 ont dettes se situant entre 10 001 $ et 15 000 $ et 47,8 p. 100 entre 5 001 $ et 10 000 $. On se souviendra que dans le cas de l'ensemble des ex-étudiants ayant des difficultés de remboursement, la majorité se situaient dans les tranches de dette de 10 000 $ et moins. Par ailleurs, cette répartition s'apparente à celle observée chez l'ensemble des étudiants ayant une dette qui dépasse le maximum estimé **(Tableau 43)**.

Au collégial général et professionnel la majorité des ex-étudiants (74,9 p. 100 et 91,6 p. 100) possédant une dette supérieure à celle attendue en ont une qui se situe entre 5 001 $ et 10 000 $. Ceux provenant des écoles professionnelles privées se répartissent entre les tranches de 5 001 $ et 10 000 $ (66,1 p. 100) et de 10 001 $ et 15 000 $ (30,7 p. 100). Quant aux ex-étudiants du réseau universitaire, ils se trouvent en majorité dans la tranche de 10 001 $ à 15 000 $ au 1er cycle (68,9 p. 100) et, au 2e cycle, dans celle de 15 001 $ à 20 000 $ (64,1 p. 100).

Tableau 43
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT ETAYANT UNE DETTE SUPÉRIEURE À CELLE ATTENDUE SELON LA TRANCHE DE DETTE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	5 000 ET MOINS		5 001 - 10 000		10 001 - 15 000		15 001 - 20 000		PLUS DE 20 000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Collégial général	36	21,5	125	74,9	4	2,3	1	0,6	1	0,6
Collégial profess.	-	-	508	91,6	41	7,4	4	0,7	1	0,1
Écoles profess. privées	-	-	84	66,1	39	30,7	4	3,1	-	-
Université Premier cycle	-	-	207	21,1	676	68,9	95	9,7	3	0,3
Université Deuxième cycle	-	-	-	-	19	18,4	66	64,1	18	17,5
TOTAL	**36**	**1,9**	**927**	**47,8**	**782**	**40,4**	**170**	**8,8**	**23**	**1,2**

EN BREF

Dans cette partie de l'analyse, nous avons vu que le remboursement de la dette accumulée pose des problèmes à de plus en plus d'ex-étudiants. En effet, leur proportion est passée de 9,7 p. 100 en 1988-1989 à 19,4 p. 100 en 1991-1992. Nous avons vu également que cette augmentation dépend en bonne partie du nombre de plus en plus important d'ex-étudiants qui bénéficient du ***Programme de remboursement différé***. Celui-ci s'adresse à la clientèle qui se trouve dans une situation financière précaire.

À la lumière des résultats obtenus, il semble que le niveau de la dette accumulée ait peu d'impact sur les difficultés de remboursement que peuvent rencontrer les ex-bénéficiaires. En effet, leur dette moyenne n'est que légèrement supérieure à celle accumulée par l'ensemble de la clientèle. En 1990-1991, la dette moyenne de l'ensemble des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt était de 6 227 $ alors qu'elle était de 6 978 $ chez ceux présentant des difficultés de remboursement.

Quant à leur profil de cheminement scolaire (nombre de trimestres d'aide, changement de programme), on peut dire qu'il s'apparente à quelques exceptions près, à celui de l'ensemble de la clientèle. Par ailleurs, on note des écarts relativement importants entre les ordres d'enseignement et les familles de disciplines. En effet, la proportion d'étudiants présentant des difficultés de remboursement est particulièrement importante au collégial général et dans les écoles professionnelles privées. Au chapitre des familles de disciplines, il semble que les étudiants de certaines d'entre elles soient plus particulièrement susceptibles d'éprouver de telles difficultés, c'est le cas en lettres au collégial général et au 2e cycle universitaire, et en arts au collégial professionnel et au 1er cycle.

Du coté des caractéristiques personnelles, on note que ce sont les personnes divorcées et celle qui ont des enfants qui semblent éprouver davantage de difficultés à rembourser leur prêt.

Quant aux raisons invoquées par les ex-étudiants pour expliquer leurs difficultés de remboursement, elles semblent surtout associées à leur situation économique tel le chômage, l'aide sociale et les difficultés financières, ou à des événements particuliers comme la maladie. Il est à noter par ailleurs qu'une proportion importante d'entre eux refusent de collaborer avec le Ministère ou ils sont tout simplement introuvables. L'augmentation importante des étudiants éprouvant des difficultés de remboursement au cours des années et le fait que le niveau de la dette ait, semble-t-il, peu d'impact sur ces difficultés témoignent d'ailleurs des problèmes que rencontrent les finissants à 'intégrer le marché du travail dans un contexte économique difficile.

Le chapitre 5 portant sur le fardeau de la dette devrait permettre de mieux saisir les difficultés éprouvées par les étudiants.

AUTRES PROGRAMMES

Cette partie de l'analyse porte sur les programmes autres que les prêts et bourses pour études offerts par le ***Programme d'aide financière aux étudiants***. Il s'agit du ***Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur*** et du ***Programme de remise de dette*** pour les étudiants des 2e et 3e cycles.

4.1 LE PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le ***Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur*** est offert aux étudiants ayant accumulé 12 crédits à l'université ou ayant suivi quatre cours au collégial professionnel. Pendant leurs études, ils ne remboursent que les intérêts à la fin de chaque trimestre. La somme empruntée est ensuite ajoutée au prêt étudiant s'il y a lieu, et elle fait partie intégrante de l'entente de remboursement signée avec l'établissement financier. L'emprunt maximum garanti par le gouvernement est de 3 000 $.

Parmi les étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992, 3,3 p. 100 se sont prévalus de ce Programme. Cette proportion a tendance à augmenter avec les années, à titre d'exemple, 6,5 p. 100 des bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** en 1991-1992 se sont prévalus de cette mesure.

Ce taux varie d'un ordre d'enseignement à l'autre passant de 0,7 p. 100 au collégial professionnel à 6,4 p. 100 au 2e cycle universitaire chez ceux ayant pris en charge leur prêt et de 1,1 p. 100 à 15,3 p. 100 pour les mêmes ordres d'enseignement chez les bénéficiaires du Programme en 1991-1992.

Il va sans dire que la dette moyenne de ces ex-étudiants est plus élevée que celle des étudiants qui n'ont pas bénéficié de ce Programme, cette dette étant respectivement de 11 332 $ et de 5 757 $. Chez les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt, les dettes moyennes sont de 11 872 $ pour ceux comptant un prêt de micro-ordinateur et de 6 617 $ pour les autres étudiants.

Il est à noter que ces écarts dépassent largement le montant maximum consenti pour l'achat d'un micro-ordinateur. Cela s'explique d'une part par le fait que ce Programme s'adresse en majorité aux étudiants de l'université chez lesquels on note des dettes plus élevées indépendamment de la participation au Programme et, d'autre part, par le fait qu'une proportion importante des étudiants profitant de ce Programme ont également accumulé une dette plus élevée que celle attendue compte tenu de la durée normale des études. C'est le cas de 23,5 p. 100 des bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** en 1991-1992 et de 46,7 p. 100 de ceux ayant pris en charge leur prêt.

À ce titre, l'écart entre la dette moyenne des étudiants ne comptant ni prêt pour un micro-ordinateur ni dette supérieure à celle attendue et ceux possédant un prêt et une telle dette est fort éloquent. Pour tous les ordres d'enseignement ces dettes sont de 4 713 $ contre 17 012 $ chez les bénéficiaires et de 4 959 $ et 15 076 $ chez ceux ayant pris en charge leur prêt.

4.2 LE PROGRAMME DE REMISE DE DETTE POUR LES ÉTUDIANTS DES 2e ET 3e CYCLES

Le ***Programme de remise de dette*** s'adresse aux ex-étudiants des 2e et 3e cycles universitaires qui terminent leurs études dans les délais prescrits, soit deux ans dans le cas de la maîtrise et quatre ans dans le cas du doctorat. Les ex-étudiants qui respectent ces délais voient le montant de la dette accumulée pour chacun de ces cycles d'enseignement réduit de 25 p. 100.

Parmi les étudiants ayant pris charge de leur dette en 1991-1992, 502 ont bénéficié de ce Programme soit 17,5 p. 100. De ce nombre, 93,2 p. 100 (468) provenaient du 2e cycle et 6,7 p. 100 du 3e cycle. À l'origine, leur dette moyenne était de 10 001 $. À la suite de la remise, elle est passée à 8 647 $, soit une baisse de 13,5 p. 100.

Au 2e cycle, cette dette est passée de 9 788 $ à 8 360 $ alors qu'au 3e cycle, elle est passée de 14 670 $ à 12 591 $. Ce sont des baisses respectives de 14,6 p. 100 et de 14,2 p. 100.

Il est intéressant de noter, que la majorité de ces ex-étudiants (60 p. 100) avaient reçu de l'aide pour des ordres d'enseignement antérieurs. Plus encore, près du quart d'entre eux (21,5 p. 100) ont été bénéficiaires de l'aide financière depuis leurs études collégiales.

FARDEAU DE LA DETTE EN FONCTION DU REVENU

Cette partie de l'analyse constitue en quelque sorte la synthèse des données présentées tout au long de cette étude, puisqu'elle fait le pont entre les résultats constatés dans les parties précédentes et la situation économique des ex-étudiants. En effet, comme nous l'a démontré la section traitant des difficultés de remboursement, il ne semble pas que le montant du prêt accumulé soit toujours à l'origine de ces difficultés de remboursement, puisque certains ex-bénéficiaires possèdent une dette relativement faible. C'est pourquoi, il nous semblait nécessaire de regarder du côté de leur situation professionnelle.

Afin d'estimer le fardeau que constitue la dette accumulée par les ex-étudiants, il importe avant tout de dresser un portrait de la situation financière et professionnelle des personnes diplômées. À cette fin, nous avons eu recours aux enquêtes effectuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science auprès des diplômés des cégeps et des universités. Dans le cas du collégial, il s'agit de l'enquête ***Relance*** alors que dans le cas de l'université, il s'agit de l'étude ***Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires?*** Ces enquêtes rendent compte de la situation professionnelle des diplômés deux ans après la fin de leurs études au regard du taux de placement, du chômage et des salaires obtenus. Dans le cas du collégial, il s'agit de la situation des diplômés de 1989-1990 au 31 mars 1991, alors que dans le cas de l'université, il s'agit de celle des diplômés de 1987 au 31 mars 1989.

Après avoir dressé un portrait de la situation professionnelle des ex-étudiants, nous avons établi, à l'aide de la grille des revenus familiaux maximums pour l'admissibilité au ***Programme d'exemption des intérêts*** du gouvernement fédéral[7], le salaire minimal requis pour assumer la dette accumulée. Cette grille détermine le salaire minimal requis pour respecter les remboursements liés à la dette accumulée. Ce salaire est établi en tenant compte des versements mensuels requis et de la situation familiale des étudiants. Ces résultats obtenus nous per-mettront d'estimer la proportion d'étu-diants qui pourraient éprouver des difficultés de remboursement compte tenu du montant des versements mensuels générés par la dette accumulée et compte tenu des revenus disponibles.

[7] Cette grille est présentée à l'annexe page 67.

5.1 LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Chez les diplômés du collégial

La situation professionnelle des personnes diplômées du collégial est fort différente selon qu'il s'agisse de la formation professionnelle ou générale. En ce qui a trait aux taux de placement, par exemple, on observe des taux de 69,4 p. 100 au professionnel et de 8,2 p. 100 au général. Dans le cas des diplômés du général, il faut noter que la grande majorité poursuivent des études à l'université, ce qui explique que le taux de placement soit aussi faible. Par ailleurs, 76,4 p. 100 de ceux qui ont un emploi l'exercent à temps plein soit, 59,2 p. 100 au général et 80,6 p. 100 au professionnel. Le salaire mensuel moyen est de 1 850 $ pour les techniciens alors qu'il est de 1 356 $ pour ceux possédant un DEC général. Toutefois, les données concernant la distribution des étudiants selon les tranches de salaire démontrent qu'une proportion importante d'entre eux, soit autour de 60 p. 100 au général et de 50 p. 100 au professionnel, gagnent moins que le salaire moyen identifié pour l'ensemble de la population. Enfin, les taux de chômage sont supérieurs à 10 p. 100 dans les deux cas soit 18,2 p. 100 au général et 11,9 p. 100 au professionnel (**Tableau 44**).

On note également d'importantes différences selon les familles de disciplines. Ainsi, au général, le taux de placement varie de 20,0 p. 100 en lettres à 3,8 p. 100 en sciences. Au professionnel, il varie de 63,1 p. 100 en techniques administratives à 80 p. 100 en techniques biologiques. Des variations sont également à noter au chapitre des salaires alors qu'ils varient de 1 183 $ en lettres à 1 573 $ en sciences au collégial général et de 1 426 $ en techniques artistiques à 2 084 $ en techniques biologiques au collégial professionnel. Quant au taux de chômage, il varie de 15,6 p. 100 en sciences humaines à 25,3 p. 100 en arts au général et de 7,7 p. 100 en techniques biologiques à 16,2 p. 100 en techniques physiques au professionnel.

Tableau 44
SITUATION DES DIPLÔMÉS DU COLLÉGIAL DE 1989-1990 AU 31 MARS 1991

Moins de 24 ans - Tiré de «Relance au collégial»

FAMILLE DE DISCIPLINES	Nombre	En emploi		Emploi à temps plein		Salaire mensuel moyen	Taux de chômage	
		%	Nombre	%	Nombre	Montant brut	%	Nombre
Collégial général								
• Arts	819	16,2	133	65,4	87	1 226 $	25,3	207
• Lettres	720	20,0	144	66,0	95	1 183 $	17,5	126
• Sc. humaines	12 043	9,5	1 146	56,1	643	1 335 $	15,6	1 878
• Sciences	7 031	3,8	269	65,1	175	1 573 $	25,1	1 764
Total	20 165	8,2	1 691	59,2	1 001	1 356 $	18,2	3 751
Collégial prof.								
• Tech. administratives	3 426	63,1	2 162	88,9	1 922	1 620 $	13,1	448
• Tech. artistiques	694	66,9	464	84,3	391	1 426 $	14,2	98
• Tech. biologiques	12 645	80,0	2 116	70,3	1 488	2 084 $	7,7	204
• Tech. humaines	1 391	72,6	1 010	62,2	679	1 798 $	11,2	156
• Tech. physiques	2 026	64,9	1 315	96,2	1 265	2 075 $	16,2	328
Total	10 182	69,4	7 068	80,6	5 695	1 850 $	11,9	1 211
TOTAL	**30 797**	**28,4**	**8 759**	**76,4**	**6 696**	**1 519 $**	**16,1**	**4 962**

Chez les personnes diplômées de l'université

Le taux de placement chez les personnes diplômées de l'université de 1987 était en 1989 de 91,9 % au 1er cycle, de 95,1 p. 100 au 2e cycle et de 97,1 p. 100 au 3e cycle. Pour la grande majorité, il s'agit d'un emploi à plein temps (90,2 p. 100 au 1er cycle, 86,5 p. 100 au 2e cycle et 86,2 p. 100 au 3e cycle). Quant au salaire mensuel obtenu, il est en moyenne de 2 604 $[8] au 1er cycle, de 3 628 $ au 2e cycle et de 3 752 $ au 3e cycle. L'analyse selon les tranches de revenu démontre que, comme dans le cas du collégial, une proportion non négligeable de ces étudiants gagne moins que le salaire moyen observé pour l'ensemble de la clientèle. C'est en effet le cas d'environ 60 p. 100 des finissants du 1er cycle, de 54 p. 100 de ceux du 2e cycle et de 40 p. 100 de ceux du 3e cycle. Quant au taux de chômage il a tendance à diminuer avec les cycles d'enseignement, passant de 9,1 p. 100 au baccalauréat à 2,9 p. 100 au doctorat (**Tableaux 45 et 46**).

Lorsqu'elles sont ventilées selon les familles de disciplines, ces données révèlent certaines différences notamment au chapitre des salaires. Ainsi au 1er cycle, le salaire mensuel moyen en sciences de la santé se situe nettement au-dessus de la moyenne générale soit 3 553 $ alors qu'en arts il se trouve loin derrière avec 1 681 $. Ces deux familles de disciplines se trouvent également aux extrémités de la courbe des taux de placement qui sont de 96,5 p. 100 en sciences de la santé et de 81,5 p. 100 en arts. C'est le même scénario en ce qui concerne le taux de chômage qui varie de 18,5 p. 100 en arts à 3,7 p. 100 en sciences de la santé. Notons cependant que les sciences de l'éducation et les sciences humaines suivent de très près le domaine des arts avec des taux de chômage respectifs de 13,2 p. 100 et 11,0 p. 100. De même, les sciences de la santé sont suivies de près par les sciences de l'administration (5,9 p. 100) et les sciences pures (6,8 p. 100).

On note aussi des écarts au 2e cycle quoiqu'ils soient en général moins importants que dans le cas précédent. Ainsi, le taux de placement se situe entre 92,9 p. 100 en arts et 100 p. 100 en droit et le taux de chômage entre 3,4 p. 100 en sciences administratives et 7,1 p. 100 en arts. Les écarts entre les salaires sont quant à eux beaucoup plus importants,

[8] Ce salaire moyen chute à 1 944 $ lorsqu'on ne tient pas compte des sciences de la santé.

en droit il est supérieur à la moyenne générale de plus de 1 000 $ alors qu'en arts il est de 1 300 $ de moins. Notons que les diplômés en lettres sont tout juste un peu mieux rémunérés que ceux en arts (2 834 $ contre 2 236 $) et que les diplômés des sciences administratives suivent de près les diplômés en droit (4 498 $ contre 4 788 $).

Au 3e cycle, c'est davantage en ce qui a trait aux salaires qu'on note des écarts importants; ils varient de 2 821 $ en sciences biologiques et agronomie à 4 298 $ en sciences de l'éducation. Quant aux taux de placement, et par conséquent aux taux de chômage, les écarts constatés sont minimes.

Tableau 45
SITUATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE 1987, DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME (1989)

		En emploi		Emploi à temps plein		Salaire mensuel moyen	Taux de chômage	
FAMILLE DE DISCIPLINES	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**Montant brut**	**%**	**Nombre**
Premier cycle								
• Arts	768	81,5	626	68,8	431	1 681 $	18,5	-
• Droit	854	93,9	802	97,0	778	2 361 $	6,6	-
• Lettres	957	91,7	877	85,1	747	2 036 $	8,3	-
• Sc. administratives	4 163	94,1	3 917	97,8	3 831	2 379 $	5,9	-
• Sc. appliquées	2 643	95,8	2 532	98,0	2 481	2 359 $	11,2	-
• Sc. de l'éducation	3 131	87,2	2 730	77,2	2 108	2 257 $	13,2	-
• Sc. humaines	3 182	88,9	2 830	85,2	2 412	2 140 $	11,0	-
• Sc. pures	1 915	93,2	1 785	96,3	1 715	2 537 $	6,6	-
• Sc. de la santé	2 135	96,5	2 055	88,1	1 809	3 553 $	3,7	-
Total	**19 750**	**91,9**	**18 154**	**90,2**	**16 374**	**2 604 $**	**9,1**	-
Deuxième cycle								
• Arts	106	92,9	98	63,1	62	2 236 $	7,1	8
• Droit	43	100,0	43	97,0	42	4 788 $	-	-
• Lettres	198	93,1	184	74,9	138	2 834 $	6,9	14
• Sc. administratives	858	96,6	829	98,8	819	4 498 $	3,4	29
• Sc. appliquées	497	94,4	469	98,5	462	3 384 $	5,2	26
• Sc. de l'éducation	370	95,7	354	83,9	164	3 843 $	4,0	15
• Sc. humaines	955	94,1	899	85,5	769	3 096 $	5,9	56
• Sc. pures	336	95,0	319	95,3	304	3 154 $	5,1	17
• Sc. de la santé	287	95,8	275	88,0	242	3 989 $	4,2	12
Total	**3 650**	**95,1**	**3 470**	**86,5**	**3 002**	**3 628 $**	**4,8**	**177**

Tableau 46
SITUATION DES DIPLÔMÉS DU TROISIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE, DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME (1989)

FAMILLE DE DISCIPLINES	EN EMPLOI	EMPLOI TEMPS PLEIN	SALAIRE MENSUEL	TAUX DE CHOMAGE
Humanité et sciences sociales	91,7 %	86,2 %	3 800 $	2,9 %
Lettres et langues	100,0 %	76,2 %	4 047 $	0,0 %
Sciences biologiques et agronomie	95,3 %	92,2 %	2 821 $	4,7 %
Sciences de l'éducation	96,7 %	90,0 %	4 298 $	3,3 %
Sciences de la santé	100,0 %	100,0 %	4 207 $	0,0 %
Sciences mathématiques et physiques	100,0 %	91,8 %	3 536 $	0,0 %
Sciences appliquées	100,0 %	97,3 %	3 670 $	0,0 %
Total	**97,1 %**	**86,2 %**	**3 752 $**	**2,9 %**

5.2 LE FARDEAU DE LA DETTE

Afin d'évaluer la capacité de payer des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt de 1988-1989 à 1991-1992, nous avons converti les dettes moyennes accumulées pour chaque ordre d'enseignement en versements mensuels. À l'aide de la grille d'admissibilité au ***Programme d'exemption des intérêts*** du gouvernement fédéral, nous avons identifié le revenu minimal nécessaire à un étudiant pour qu'il puisse s'acquitter de sa dette. Cette grille tient compte du versement mensuel, du nombre de personnes dans la famille et du revenu familial. Aux fins de la présente analyse, nous n'avons considéré que le revenu d'une personne seule sans enfants.

Les ex-étudiants au collégial

Avec une dette moyenne de 3 008 $, les ex-étudiants du collégial général ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 doivent faire face à des remboursements mensuels de 65 $. Or, bien qu'il ne s'agisse pas de montants très importants, les données sur leur situation professionnelle laissent croire qu'une proportion non négligeable de ces ex-bénéficiaires peuvent difficilement faire face à leurs obligations. En effet, non seulement leur salaire moyen (1 356 $) apparaît-il insuffisant, si on tient compte que le ***Programme d'exemption des intérêts*** du gouvernement fédéral estime à 1 490 $ le salaire minimal nécessaire pour respecter ces paiements, mais plusieurs d'entre eux, bien qu'ils travaillent, n'obtiennent pas ce salaire, alors que d'autres se retrouvent tout simplement en chômage (18,2 p. 100). De plus, 26,4 p. 100 ont accumulé une dette supérieure à celle attendue, laquelle atteint 6 197 $. Pour ces étudiants, il va sans dire que la situation est encore plus alarmante puisqu'ils doivent faire face à des versements mensuels plus importants, de l'ordre de 97 $. Cette situation peu enviable vient sans doute du fait que le diplôme d'enseignement collégial général ne mène à aucune spécialisation. Ainsi, ces ex-étudiants ont peu à offrir à un marché du travail de plus en plus saturé et de plus en plus exigeant. Il n'est donc pas étonnant, qu'en 1991-1992, 22,7 p. 100 des ex-étudiants de cet ordre d'enseignement aient éprouvé des difficultés de remboursement et ce malgré une dette relativement faible **(Tableau 47)**.

Chez les bénéficiaires d'aide financière en 1991-1992, la dette moyenne accumulée est tout juste au dessous de celle constatée chez ceux qui ont pris en charge leur prêt soit 2 918 $. Ainsi, si la situation professionnelle des étudiants du collégial général ne s'améliore pas, ceux-ci risquent de se retrouver dans la même situation que leurs confrères voire même dans des conditions plus difficiles compte tenu qu'ils n'ont pas encore terminé leurs études et qu'ils bénéficieront encore de l'aide financière. De plus, 10,5 p. 100 d'entre eux ont déjà accumulé une dette plus élevée que celle attendue soit une dette moyenne de 6 198 $ **(Tableau 47)**.

La situation paraît moins dramatique chez les étudiants du collégial professionnel. Ainsi, bien que leur dette accumulée soit plus élevée (4 907 $) et, par conséquent, qu'elle implique des versements mensuels plus importants (82 $), ceux-ci semblent en meilleure position pour faire face à leurs obligations financières puisque leur situation professionnelle est plus reluisante. En effet, leur salaire moyen (1 850 $) est plus élevé que celui estimé par le fédéral (1 515 $) pour respecter les versements mensuels. Par ailleurs, il est à noter qu'ici encore, une proportion non négligeable d'entre eux (autour de 40 p. 100) obtiennent des salaires inférieurs au salaire moyen ou au salaire minimal requis et que 11,9 p. 100 se retrouvent en chômage. Si on tient compte également qu'un peu plus de la moitié de ces étudiants (52,3 p. 100) ont accumulé une dette plus élevée que la dette moyenne sur laquelle sont établis les montants des versements mensuels, on peut croire que pour certains d'entre eux, il s'avérera plus difficile de faire face à leurs obligations. Plus encore, 30,1 p. 100 d'entre eux ont une dette dite supérieure à celle attendue, laquelle atteint 8 045 $ et implique des versements mensuels de 123 $. Bien que suffisant, leur salaire moyen est tout juste assez élevé pour rencontrer ces obligations. Il demeure cependant que c'est chez ce groupe que la proportion d'ex-étudiants éprouvant des difficultés de remboursement est la plus faible soit 13,1 p. 100 **(Tableau 47)**.

Comme dans le cas des étudiants du collégial général, la dette moyenne accumulée par les bénéficiaires du Programme en 1991-1992 est un peu plus faible que celle accumulée par ceux qui ont pris en charge leur prêt, soit 4 215 $. Cette dette implique des versements mensuels variant entre 51 $ et 75 $, lesquels pourraient être rencontrés sans trop de difficultés actuellement compte tenu du salaire moyen obtenu par les techniciens. Cependant, on ignore encore quelle sera la dette finale qu'accumuleront ces étudiants d'ici la fin de leurs études. Certains ont d'ailleurs déjà accumulé une dette plus élevée que celle attendue soit 15,4 p. 100 d'entre eux. Pour ceux-là, le remboursement du prêt risque d'être particulièrement difficile si la situation économique des techniciens n'évolue pas positivement. En effet, s'ils prenaient en charge leur prêt avec la dette déjà accumulée, soit 8 374 $, ils auraient tout juste le salaire suffisant pour faire face à leurs obligations. Or, ils risquent de s'endetter encore davantage au cours des prochaines années (**Tableau 47**).

Les ex-étudiants de l'université

La situation des ex-étudiants provenant du réseau universitaire varie selon le cycle d'enseignement mais dans l'ensemble, elle semble assez bonne. Le cas des étudiants du 1er cycle s'apparente à celui des étudiants du collégial professionnel en ce sens que leur revenu moyen s'avère suffisant pour respecter les versements mensuels engendrés par la dette accumulée. En effet, alors que le programme fédéral estime à 1 540 $ le revenu mensuel minimal pour assumer des versements de l'ordre de 121 $ par mois (pour une dette moyenne de 7 916 $), leur revenu atteint 2 604 $. Rappelons toutefois que ce salaire chute à 1 944 $ lorsqu'on ne tient pas compte des sciences de la santé. De plus, 62,1 p. 100 des ex-étudiants du 1er cycle gagnent moins que ce revenu dont près de 20 p. 100 gagnent moins que le salaire minimal requis et 9,1 p. 100 d'entre eux se retrouvent au chômage. Enfin, certains étudiants doivent assumer des mensualités plus importantes que celles indiquées, puisque près de 50 p. 100 (48,4 p. 100) de ces étudiants ont une dette supérieure à la dette moyenne identifiée. Plus encore, 34 p. 100 ont une dette plus élevée que celle attendue (12 746 $) compte tenu de la durée normale des études et doivent rencontrer des versements mensuels de l'ordre de 189 $ par mois. Par ailleurs, il semble que malgré un endettement relativement élevé, si l'on tient compte du salaire moyen, ces étudiants pourraient faire face à leurs obligations s'ils avaient un emploi sans trop de difficultés. Pourtant, 15,1 p. 100 des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 ont éprouvé des difficultés de remboursement (**Tableau 48**).

Tableau 47
ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT EN 1991-1992 (collégial)

	Dette moyenne	Versement mensuel	Salaire * minimal requis	Salaire moyen	% salaire inf.	Taux de chômage
Collégial général	3 008 $	65 $	1 490 $	1 356 $	±60	18,2
Dette supérieure à celle attendue	6 197 $	97 $	1 515 $			
Collégial professionnel	4 907 $	82 $	1 515 $	1 850 $	50	11,9
Dette supérieure à celle attendue	8 045 $	123 $	1 540 $			
BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE EN 1991-1992 (collégial)						
Collégial général	2 918 $	51 $ - 75 $	1 490 $	1 356 $	±60	18,2
Dette supérieure à celle attendue	6 198 $	76 $ - 100 $	1 515 $			
Collégial professionnel	4 215 $	51 $ - 75 $	1 490 $	1 850 $	50	11,9
Dette supérieure à celle attendue	8 374 $	101 $ - 125 $	1 540 $			

* Il s'agit du salaire minimal requis pour s'acquitter de sa dette selon la grille d'admissibilité du ***Programme d'exemption des intérêts*** du gouvernement fédéral.

Tableau 48
ÉTUDIANTS AYANT PRIS EN CHARGE LEUR PRÊT EN 1991-1992 (université)

	Dette moyenne	Versement mensuel	Salaire minimal	Salaire moyen	% salaire inf.	Taux de chômage
Premier cycle	7 916 $	121 $	1 540 $	2 604 $	62	9,1
Dette supérieure à celle attendue	12 746 $	189 $	1 615 $			
Deuxième cycle	9 702 $	146 $	1 590 $	3 628 $	±55	4,8
Dette supérieure à celle attendue	16 254 $	236 $	1 665 $			
Troisième cycle	12 785 $	176 $ - 200 $	1 615 $	3 752 $	±40	2,9
Dette supérieure à celle attendue	-	-	-	-	-	-
BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE EN 1991-1992 (université)						
Premier cycle	7 916 $	101 $ - 125 $	1 540 $	2 604 $	62	9,1
Dette supérieure à celle attendue	13 852 $	176 $ - 200 $	1 615 $			
Deuxième cycle	10 056 $	151 $ - 175 $	1 590 $	3 628 $	±55	4,8
Dette supérieure à celle attendue	17 797 $	226 $ - 250 $	1 665 $			
Troisième cycle	12 752 $	176 $ - 200 $	1 615 $	3 752 $	40	2,9
Dette supérieure à celle attendue	24 525 $	326 $ - 350 $	1 740 $			

La dette moyenne des étudiants bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** en 1991-1992 étant actuellement comparable à celle de leurs confrères ayant pris en charge leur prêt (7 916 $), on peut dire que si ces derniers commençaient à rembourser aujourd'hui, ils ne devraient pas avoir trop de difficultés. Certes nous ne pouvons présumer de la dette qu'ils auront accumulée à la fin de leurs études mais, si l'on considère que le salaire moyen est suffisant, ces étudiants devraient pouvoir rembourser leur dette sans trop de difficultés même avec une dette de plus de 12 000 $. À moins que la situation économique ne se détériore encore davantage et que de plus en plus d'étudiants se retrouvent au chômage. Il y a une nuance toutefois, pour 17 p. 100 de ces étudiants, soit ceux qui ont déjà une dette supérieure à celle attendue (13 852 $), cela pourrait s'avérer plus difficile surtout s'ils continuent à accumuler des prêts **(Tableau 48)**.

Comme dans le cas du 1er cycle, le salaire moyen obtenu par les ex-étudiants du 2e cycle (3 628 $) dépasse largement le salaire minimal estimé par le programme fédéral (1 590 $) pour faire face aux mensualités (146 $) entrainées par la dette accumulée (9 702 $). À l'instar du 1er cycle, mais dans des proportions un peu moins importantes, un certain nombre de ces ex-étudiants éprouveront toutefois plus de difficultés à faire face à leurs obligations financières, compte tenu que leur situation est moins reluisante que celle constatée pour la moyenne des étudiants. C'est le cas par exemple des ex-étudiants qui gagnent moins que le salaire moyen soit autour de 50 p. 100 d'entre eux (parmi lesquels autour de 6 p. 100 gagnent moins que le salaire minimal requis), de ceux qui se retrouvent au chômage (4,8 p. 100) et enfin, de ceux qui ont accumulé une dette plus élevée que la dette moyenne (soit tout près de la moitié). De plus, ceux qui présentent une dette plus élevée que celle attendue, soit 19,5 p. 100 d'entre eux, éprouveront sans doute davantage de difficultés. Enfin, rappelons que la proportion des ex-étudiants éprouvant des difficultés de remboursement est légèrement plus faible au 2e cycle qu'au 1er cycle, soit 14,1 p. 100 **(Tableau 48)**.

Comme dans le cas du 1er cycle, les bénéficiaires du ***Programme d'aide financière aux étudiants*** du 2e cycle ont jusqu'à présent accumulé une dette acceptable compte tenu de leur capacité de payer puisque la dette accumulée (10 056 $) est

sensiblement la même que celle de leurs confrères qui ont déjà commencé à rembourser. Par ailleurs, il est à noter que certains d'entre eux, soit ceux qui présentent une dette supérieure à celle attendue (18,7 p. 100), risquent d'avoir plus de difficultés puisque la dette qu'ils ont accumulée atteint déjà 17 797 $ **(Tableau 48)**.

Quant aux ex-étudiants du 3e cycle, qu'ils soient bénéficiaires du programme ou qu'ils aient pris en charge leur prêt, bien qu'ils aient accumulé des dettes supérieures à tous les autres étudiants (12 752 $ pour les bénéficiaires et 12 785 $ dans le cas de ceux ayant pris en charge leur prêt), leur situation professionnelle semble encore plus confortable que leurs confrères des 1er et 2e cycles. En effet, en plus d'obtenir un salaire moyen supérieur à celui estimé par le programme fédéral et ce dans des proportions plus importantes que dans les cas précédents (près de 60 p. 100 gagnent autant ou plus que le salaire moyen), ces étudiants connaissent un taux de chômage relativement faible. Par ailleurs, la proportion d'ex-étudiants ayant éprouvé des difficultés de remboursement parmi ceux qui ont consolidé leur prêt en 1991-1992 est sensiblement la même que chez les étudiants du 1er cycle soit 15,6 p. 100 **(Tableau 48)**.

EN BREF

À la lumière des analyses réalisées tout au long de ce chapitre, il semble donc que, dans l'ensemble, une proportion importante des étudiants accumulent une dette qui demeure compatible avec les revenus qu'ils peuvent espérer retirer du travail qu'ils occuperont après leurs études, sauf peut-être chez les étudiants du collégial général chez lesquels on note une plus grande vulnérabilité quant à leur situation professionnelle. En effet, on a vu que malgré des dettes moyennes qui, à première vue, peuvent paraître élevées et qui augmentent avec les ordres d'enseignement, pour plusieurs de ces étudiants, les salaires moyens obtenus à leur entrée sur le marché du travail semblent suffisants pour faire face aux versements mensuels prévus. Toutefois, on a vu que certains étudiants éprouveront plus de difficultés si, par exemple, ils gagnent moins que le salaire minimal requis, s'il ont une dette supérieure à la moyenne ou encore s'ils sont sans emploi.

Notons également que les données sur la situation professionnelle ne concernent que les étudiants ayant obtenu leur diplôme. Or, plusieurs études démontrent que près du tiers des étudiants québécois abandonnent leurs études avant l'obtention du diplôme. Bien que nous ne connaissions pas la situation de la clientèle de l'aide financière à cet égard, il y a tout lieu de croire qu'elle se comporte comme l'ensemble des étudiants. On peut donc s'attendre à ce qu'une proportion équivalente ne complète pas ses études. Or, est-il utile de rappeler, que, sans diplôme, leur insertion professionnelle et, par conséquent, leur capacité à rembourser leur prêt risque d'être compromise.

L'analyse a également démontré que le niveau actuel de la dette accumulée par les bénéficiaires d'aide financière en 1991-1992 apparaît encore relativement acceptable. Par ailleurs, puisqu'il ne nous est pas possible de prévoir le montant total de la dette que ces étudiants accumuleront d'ici la fin de leurs études et que nous ne connaissons pas non plus les changements qui s'opéreront du coté du marché du travail, nous ne pouvons garantir qu'ils n'éprouveront pas de difficultés à rembourser leur dette. À ce titre, les données concernant les étudiants qui se prévalent du ***Programme de remboursement différé*** témoignent d'une augmentation importante dans les dernières années passant de 1 130 en 1988-1989 à 5 455 en 1991-1992. Quant à l'année 1992-1993, il est à noter qu'au 30 avril 1993, 7 027 ex-étudiants se trouvaient dans cette situation, soit une augmentation de 28,8 p. 100 comparativement à l'année précédente.

Rappelons enfin que le salaire minimal requis a été calculé sur la base d'un étudiant célibataire sans enfant à charge. Or, le salaire requis fixé par la grille d'admissibilité au programme fédéral d'exemption des intérêts augmente en fonction du nombre de personnes dans la famille. Ainsi, ce salaire est de 505 $ de plus dans le cas d'un premier enfant à charge, de 530 $ pour le deuxième, de 370 $ pour le troisième et jusqu'à 1 925 $ de plus pour le sixième enfant. Dans le cas des ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992, on compte, selon l'ordre d'enseignement entre 6,8 p. 100 et 11 p. 100 d'étudiants qui ont des enfants. Pour ces étudiants il peut s'avérer plus difficile de faire face à leurs obligations surtout si ceux-ci gagnent moins que le salaire minimal requis ou pire s'ils se trouvent sans emploi. Les données sur les étudiants rencontrant des difficultés de remboursement ont d'ailleurs indiqué de légères différences entre les étudiants ayant des enfants et ceux qui n'en ont pas, les premiers éprouvant en plus grande proportion des difficultés à respecter leurs obligations.

COMPARAISON ENTRE LES ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS ET LES ÉTUDIANTS ONTARIENS

Dans cette partie de l'analyse, nous comparerons brièvement la situation des étudiants québécois avec celle de leurs collègues ontariens au regard de la dette accumulée et du remboursement du prêt à la fin des études. Il est à noter que ces comparaisons sont faites sur la base du programme ontarien qui prévalait avant la réforme de 1993, lequel accordait jusqu'alors des prêts et des bourses. La principale modification apportée par cette réforme est l'abolition des bourses au profit des prêts. Ainsi, on peut s'attendre à ce que le niveau d'endettement de ces étudiants augmente de façon significative à la suite de la mise en oeuvre du nouveau programme soit à partir de l'année 1993-1994.

Au chapitre de la dette accumulée à la fin de leurs études, les étudiants québécois avaient accumulé en 1992-1993 une dette moyenne de 7 339 $, soit 4 685 $ au collégial, et 8 433 $ au premier cycle universitaire, alors que leurs collègues ontariens avaient des dettes respectives de 5 447 $ au collégial et de 9 236 $ pour un baccalauréat de 3 ans, ou de 11 371 $ pour un baccalauréat de 4 ans (prêt provincial et fédéral). Il est à noter qu'avec la mise en oeuvre du programme ontarien, on estime qu'un étudiant pourra accumuler une dette d'environ 6 000 $ par année ce qui, à la fin des études, se traduirait par une dette de près de 20 000 $ **(Tableau 49)**.

Tableau 49

COMPARAISON ENTRE LA DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS ET ONTARIENS À LA FIN DE LEURS ÉTUDES EN 1992-1993

	Québec	Ontario
Collégial		
• 2 ans	3 087 $	5 447 $
Université Premier cycle	8 433 $	-
• 3 ans	7 780 $	9 236 $
• 4 ans	10 990 $	11 371 $
Université Deuxième et troisième cycles	10 411 $	ND *

* Les données pour les 2e et 3e cycles ne sont pas disponibles pour les étudiants ontariens.

On constate également que le niveau des prêts moyens accordés annuellement par les programmes ontarien et fédéral ont connu une hausse beaucoup plus importante que ceux du Québec au cours des dernières années. En effet, alors qu'en Ontario, de 1989-1990 à 1992-1993, le prêt a augmenté de 43 p. 100, soit 95 p. 100 au provincial et 34 p. 100 au fédéral, celui du Québec a augmenté de 26,9 p. 100 pendant la même période **(Tableau 50)**.

Quant au remboursement du prêt, on constate que bien que chacune des provinces ait un taux de défaut de paiement comparable, celui de l'Ontario demeure supérieur à celui du Québec, soit 7,6 p. 100 contre 5,4 p. 100. Dans le cas du programme canadien, les défauts de paiement s'élèvent à 12,5 p. 100. Il est à noter toutefois que le nombre d'étudiants bénéficiant du ***Programme de remboursement différé*** est légèrement plus élevé au Québec qu'en Ontario soit, pour l'année 1991-1992, 5 455 contre 4 888. Au fédéral, c'est un peu plus de 30 000 étudiants qui ont bénéficié de ce Programme **(Tableau 51)**.

Les raisons à l'origine des défauts de paiement semblent également très différentes. En effet, alors que les raisons économiques sont celles qui sont les plus souvent invoquées par les québécois dans une proportion de 55,2 p. 100, chez les étudiants ontariens c'est, semble-t-il, le cas de seulement 12 p. 100 d'entre eux. De plus, 66 p. 100 des Ontariens refuseraient de collaborer ou seraient carrément introuvables, alors qu'au Québec, cette proportion est de 36,7 p. 100 **(Tableau 52)**.

Tableau 50
COMPARAISON DE L'AUGMENTATION DU PRÊT MOYEN ACCORDÉ ENTRE 1989-1990 ET 1992-1993

	Prêt maximal 1989	Prêt maximal 1992	Augmentation
Québec	2 264 $	2 874 $	26,9 %
Ontario (Prêt provincial et fédéral)	2 300 $	3 283 $	43,0 % Prêt ontarien : 95 % Prêt fédéral : 34 %

Tableau 51
COMPARAISON DE LA PROPORTION DES ÉTUDIANTS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT

	QUÉBEC		ONTARIO		CANADA - PRÊT CANADIEN	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Remboursement différé ou exemption des intérêts	5 455	9,8	4 888	9,9	30 660	-
Défaut de paiement	-	5,4	-	7,6	-	12,5

Pourcentage sur les étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1990-1991

Tableau 52
RAISONS DES DÉFAUTS DE PAIEMENT

	Ontario	Québec
Raisons économiques	12 %	55,2 %
Refus de s'acquitter de sa dette	66 %	36,7 %
Autres	21 %	5,7 %

Les étudiants québécois semblent donc moins endettés que leurs collègues ontariens et cette situation s'avérera d'autant plus avantageuse avec l'implantation de la réforme du programme ontarien. Par ailleurs, bien qu'ils aient accumulé une dette légèrement inférieure, la performance des étudiants du Québec au regard du remboursement n'est guère plus reluisante que celle des Ontariens. On peut toutefois croire que celle-ci s'améliorerait considérablement si leur situation financière était plus favorable, ce qui, semble-t-il, ne serait pas le cas des Ontariens puisqu'une faible proportion d'entre eux invoquent cette raison.

CONCLUSION

La dette accumulée

À la lumière des résultats obtenus tout au long de cette étude, il semble que le niveau d'endettement des étudiants québécois soit dans l'ensemble relativement acceptable. En effet, au terme de leurs études en 1991-1992, ceux-ci avaient accumulé une dette moyenne de 6 678 $, soit 4 745 $ au collégial, et 8 309 $ à l'université. Quant à ceux qui étaient toujours aux études cette année-là, ils avaient accumulé une dette moyenne de 5 989 $, soit 3 954 $ au collégial, et 7 869 $ à l'université. Il est à noter également que cette dette augmente avec le cycle d'enseignement, passant de 3 008 $ au collégial général à 12 785 $ au doctorat pour les étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992. Cependant, il ne semble pas que la discipline de formation ait une influence significative sur le niveau d'endettement, pas plus d'ailleurs que les caractéristiques personnelles des étudiants (sexe, état civil et présence d'enfants).

Bien que la dette varie d'un ordre d'enseignement à l'autre, il demeure que la grande majorité (77 p. 100) des ex-étudiants ont accumulé à la fin de leurs études, une dette de 10 000 $ ou moins. En 1991-1992, 40 p. 100 avaient une dette de 5 000 $ ou moins et 37 p. 100 une dette se situant entre 5 001 $ et 10 000$. Enfin, moins de 5 p. 100 avaient une dette de plus de 15 000 $, la très grande majorité ayant poursuivi des études de 2e et de 3e cycles.

Bien que ces montants soient assez acceptables, ils cachent toutefois des réalités qui méritent qu'on s'y attarde. En effet, près du tiers des étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 et 15 p. 100 de ceux toujours aux études ont une dette qui dépasse celle qu'ils auraient dû normalement accumuler compte tenu de la durée normale des études. La dette accumulée par ces étudiants est en fait près du double de l'ensemble de la clientèle, soit 11 859 $ contre 5 989 $ dans le cas de ceux inscrits dans un établissement d'enseignement en 1991-1992, et 11 107 $ contre 6 678 $ dans le cas de ceux ayant pris en charge leur prêt la même année.

Le profil de cheminement

Les étudiants ayant une dette plus élevée que celle attendue ont pour la très grande majorité (autour de 90 p. 100) prolongé leurs études au-delà des délais requis pour l'obtention du diplôme. Dans l'ensemble, ils prendront entre deux et trois trimestres de plus que ce qui est normalement prévu. Toutefois, nous sommes tentés de croire que cette pratique se répète d'un ordre d'enseignement à l'autre puisque le nombre moyen de trimestres supplémentaires a tendance à augmenter avec le cycle d'enseignement atteignant jusqu'à neuf dans le cas des étudiants du 2e cycle universitaire.

Il est à noter également que pour la plupart de ces étudiants (autour de 60 p. 100), ce prolongement des études est lié à un changement d'orientation. Par conséquent, une proportion non négligeable d'entre eux (environ 40 p. 100) ont accumulé des trimestres supplémentaires dans un même programme d'études.

C'est dire à quel point le cheminement scolaire a un impact important sur le niveau de la dette accumulée à la fin des études. Bien qu'il faille apporter certaines nuances, il ne semble pas cependant que cette tendance soit le fait d'une discipline en particulier, ni d'un sexe plutôt qu'un autre. De même, ni l'état civil ni le fait d'avoir ou non des enfants ne semble influencer de façon significative le fait de prolonger les études et, par conséquent, d'accumuler une dette supérieure à celle attendue.

Le prolongement des études est donc un facteur déterminant au regard de l'endettement étudiant et plus particulièrement si ce prolongement atteint plus de deux trimestres par ordre d'enseignement. En fait, au-delà de cette limite, en vertu des règles sur les périodes d'admissibilité, toute l'aide est accordée sous forme de prêt. Les données concernant les étudiants qui se trouvent dans cette situation sont d'ailleurs fort éloquentes. En effet, leur dette moyenne était en 1991-1992 de 14 408 $, atteignant dans certains cas près de 25 000 $. Plus encore, ces étudiants doivent s'adresser au

Comité des demandes dérogatoires s'ils veulent recevoir de l'aide financière pour l'année suivante et celle-ci sera encore une fois versée en prêt seulement. Les étudiants ayant eu recours à ce Comité pour des motifs d'admissibilité en 1991-1992 avaient accumulé une dette de 13 986 $. Il va sans dire également que plus leurs besoins financiers sont grands, plus le prêt accordé sera important. On ne peut s'empêcher de penser en particulier ici aux chefs de famille monoparentale qui chaque année reçoivent une aide de plus de 10 000 $. Cette clientèle avait accumulé en 1991-1992 une dette de près de 16 000 $. Il suffit que ces étudiants reçoivent de l'aide sous forme de prêt seulement pour une seule année pour qu'ils voient leur dette déjà accumulée doubler d'un seul coup. Il importe toutefois de préciser que les cas d'étudiants dépassant les périodes d'admissibilité à la bourse demeurent assez marginaux, ne constituant qu'à peine 3 p. 100 de l'ensemble de la clientèle.

Les difficultés de remboursement

Le niveau de la dette accumulée prend tout son sens lorsque les ex-étudiants doivent commencer à rembourser leur prêt. Le montant des versements mensuels qu'ils auront à débourser variera selon la dette qu'ils auront accumulée et la période sur laquelle s'échelonnera leur remboursement. Ainsi, les obligations financières qui leurs seront imposées varieront-elles en fonction de la dette accumulée.

Par exemple, en considérant la dette moyenne accumulée par les ex-étudiants ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 (6 678 $), on estime qu'ils auront à rembourser entre 76 $ et 100 $ par mois. Considérant que cette dette varie d'un ordre d'enseignement à l'autre, il en va de même des versements mensuels qu'elle génère. Ainsi, un ex-étudiant du collégial professionnel devra rembourser en moyenne 82 $ par mois alors qu'il en coûtera entre 176 $ et 200 $ à ceux qui terminent au doctorat. Les bacheliers quant à eux devront débourser autour de 120 $ par mois. Pour les ex-étudiants ayant une dette de plus de 15 000 $, les versements atteindront jusqu'à 275 $ par mois.

Bien que pour la grande majorité des cas ces montants n'apparaissent pas très élevés, il semble qu'ils posent tout de même des problèmes à certains ex-étudiants. En effet, la proportion d'étudiants éprouvant de la difficulté à rembourser leur dette a augmenté de façon significative au cours des quatre années d'observation, passant de 9,7 p. 100 des étudiants ayant consolidé leur prêt en 1988-1989 à 19 p. 100 de ceux qui l'ont fait en 1991-1992. En 1990-1991, par exemple, 9,8 p. 100 des étudiants ayant pris en charge leur prêt ont bénéficié du ***Programme de remboursement différé*** alors que 5,4 p. 100 ont fait l'objet de recouvrement. Dans le premier cas, il s'agit exclusivement d'étudiants se trouvant dans une situation financière précaire qui ne leur permet pas de faire face à leurs obligations. Quant aux étudiants faisant l'objet de recouvrement, bien que différentes raisons puissent être invoquées pour expliquer qu'ils ne remboursent pas leur prêt, pour plus de la moitié, la situation financière (chômage, aide sociale, etc.) constitue la principale raison. Il est à noter toutefois qu'une proportion non négligeable des ex-étudiants faisant l'objet de recouvrement (un peu plus du tiers) sont tout simplement introuvables ou refusent de collaborer avec le Ministère.

Le profil des étudiants éprouvant des difficultés à faire face à leurs obligations financières ne révèle pas de différences significatives par rapport à l'ensemble de la clientèle. En effet, la dette moyenne accumulée par ces ex-étudiants n'est que légèrement supérieure à celle de l'ensemble des ex-étudiants soit, en 1990-1991, 6 918 $ contre 6 228 $. Il ne semble pas non plus que leur profil de cheminement soit très différent si ce n'est que les étudiants de certains ordres d'enseignement semblent éprouver en plus grande proportion de telles difficultés. C'est le cas notamment au collégial général et dans les écoles professionnelles privées qui comptaient en 1990-1991 respectivement 10,6 p. 100 et 14,5 p. 100 de ces étudiants se trouvant en défaut de paiement. De plus, 12,1 p. 100 des étudiants du collégial général et 10,7 p. 100 de ceux des écoles professionnelles privées ont bénéficié du ***Programme de remboursement différé***.

Il semble également que les étudiants de certaines disciplines soient plus susceptibles d'éprouver de telles difficultés. C'est le cas notamment des étudiants en lettres au collégial général et au 2e cycle universitaire et en arts au collégial professionnel et au 1er cycle universitaire.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas de différences très significatives, il appert que les personnes divorcées et celles qui ont des enfants éprouvent plus de difficultés à faire face à leurs obligations financières.

Comparaison avec l'Ontario

Le niveau d'endettement au Québec demeure légèrement inférieur à celui constaté en Ontario, où la dette moyenne est de 5 447 $ au collégial et autour de 10 000 $ à l'université. La dette moyenne de ces étudiants ayant augmenté plus rapidement qu'au Québec, soit de 43 p. 100.

En ce qui concerne le remboursement de la dette, on constate que bien que chacune des provinces ait un taux de défaut de paiement comparable, celui de l'Ontario demeure légèrement supérieur à celui du Québec, soit 7,6 p. 100 contre 5,4 p. 100 en 1990-1991. Au fédéral, le taux de défaut de paiement s'élève à 12,5 p. 100. Il est à noter toutefois que le nombre d'étudiants bénéficiant du ***Programme de remboursement différé*** est légèrement supérieur au Québec soit, pour l'année 1991-1992, 5 455 contre 4 888.

De plus, il semble qu'en Ontario le profil des ex-étudiants faisant l'objet de recouvrement est fort différent de celui des Québécois. En effet, les raisons économiques sont à l'origine des défauts de paiement de seulement 12 p. 100 des ex-étudiants de l'Ontario, alors que plus de 60 p. 100 d'entre eux sont introuvables ou refusent de collaborer avec le gouvernement. Au Québec, un peu plus de la moitié des ex-étudiants se trouvant dans cette situation invoquent des raisons économiques.

Le fardeau de la dette

Une analyse portant sur le fardeau de la dette en fonction de la situation des diplômés sur le marché du travail a démontré que, dans l'ensemble, dans la mesure où les étudiants réussissent à dénicher un emploi, le salaire qu'ils peuvent espérer en retirer apparaît suffisant pour rencontrer les obligations financières entraînées par la dette accumulée durant leurs études. À titre d'exemple, le salaire moyen qu'un étudiant possédant un baccalauréat peut espérer retirer d'un emploi se situe autour de 2 000 $ par mois. Les versements mensuels occasionnés par leur dette moyenne accumulée sont d'environ 120 $. Or, dans son ***Programme d'exemption des intérêts***, le gouvernement fédéral estime qu'une personne doit gagner au minimum 1 540 $ par mois pour faire face à de telles obligations. Ainsi, les étudiants diplômés du 1er cycle ne devraient pas en principe éprouver trop de difficultés à rembourser leur dette. Toutefois, le contexte économique actuel, caractérisé par un taux de chômage élevé, par des salaires relativement bas et par une précarité d'emploi, place certaines personnes dans une situation financière telle qu'elle compromet leur capacité à satisfaire leurs obligations. Par exemple, dans le cas des étudiants du 1er cycle, en 1989 le taux de chômage atteignait 9,1 p. 100.

Par ailleurs, certains ex-étudiants semblent davantage touchés par cette situation. C'est le cas notamment de ceux du collégial général chez lesquels le taux de chômage frôle les 20 p. 100 et, pour lesquels le salaire moyen demeure insuffisant pour faire face à leurs obligations. Cependant, cette situation a tendance à s'améliorer avec la scolarité atteinte. Ceci est d'autant plus encourageant que la dette accumulée augmente avec le cycle d'enseignement. Ainsi, les étudiants ayant atteint une certaine scolarité, bien qu'ayant accumulé une dette relativement élevée en raison de la poursuite d'études supérieures, ne devraient pas avoir plus de difficultés à rembourser leur dette, puisque leur situation professionnelle devrait, en principe, être meilleure.

Dans les faits, il ne semble pas que le niveau de la dette influence de façon significative la probabilité pour un ex-étudiant de rencontrer de telles difficultés. Les données concernant les étudiants qui ont éprouvé des difficultés de remboursement démontrent en effet que leur dette moyenne est somme toute comparable à celle de l'ensemble de la clientèle. Qui plus est, les plus fortes proportions d'étudiants éprouvant des difficultés à rembourser leur dette ne se trouvent justement pas chez les personnes ayant une scolarité plus élevée.

En somme, il semble que ce ne soit pas tant le niveau de la dette qui soit en cause, mais bien la capacité de rembourser des ex-étudiants, une fois que leurs études sont terminées. Or, la situation économique actuelle place plusieurs d'entre eux dans une situation professionnelle peu reluisante, ce qui vient compromettre leur capacité à rembourser une dette somme toute acceptable. Il importe de dire cependant que la situation économique actuelle ne frappe pas uniquement les ex-étudiants, c'est-à-dire ceux qui remboursent actuellement leur prêt, mais également ceux qui sont toujours aux études. En effet, cette situation en pousse plus d'un à poursuivre leurs études au-delà de leurs aspirations de départ, ceux-ci préférant encore étudier plutôt que de se retrouver en chômage. Ainsi, n'est-il pas rare aujourd'hui de voir des personnes diplômées du collégial professionnel s'inscrire à l'université, alors qu'en principe, cette voie aurait dû les mener tout droit sur le marché du travail. On observe aussi cette tendance chez les personnes diplômées de l'université qui sont de plus en plus nombreux à poursuivre au-delà du baccalauréat. Certes, cette tendance a l'avantage d'accroître la scolarité des québécois mais, du même coup, elle a pour effet d'augmenter la dette qu'ils auront à rembourser une fois que leurs études seront terminées.

AUX TERMES DE CES ANALYSES, IL CONVIENT DE RETENIR QUE :

- La dette moyenne des étudiants québécois ayant pris en charge leur prêt en 1991-1992 était de 4 745 $ au collégial et de 8 309 $ à l'université, alors qu'en Ontario, elle était respectivement de 5 447 $ et d'autour de 10 000 $.

- Plus du trois quarts des étudiants ont une dette inférieure à 10 000 $.

- Entre 1988-1989 et 1991-1992, la dette moyenne au Québec a augmenté de 27 p. 100. En Ontario, celle-ci a augmenté de 43 p. 100.

Ainsi, le niveau actuel d'endettement des étudiants québécois demeure dans l'ensemble meilleur que celui des Ontariens puisque la dette moyenne accumulée à la fin des études se situe autour de 7 000 $, plaçant la grande majorité d'entre eux sous la barre des 10 000 $.

- 30 p. 100 des étudiants ayant terminé leurs études ont une dette plus élevée que celle attendue compte tenu de la durée normale des études.

- La très grande majorité des étudiants (90 p. 100) qui ont accumulé une dette plus élevée que celle attendue comptent plus de trimestres d'aide que ce qui est requis pour l'obtention du diplôme.

- La dette accumulée par ces étudiants est près du double de celle de l'ensemble de la clientèle, soit 11 107 $ contre 6 678 $ chez ceux ayant consolidé leur prêt en 1991-1992.

Ainsi, le prolongement des études au-delà des délais normalement prévus pour l'obtention du diplôme se traduit irrémédiablement par un niveau d'endettement largement supérieur à la moyenne.

- La dette moyenne accumulée à la fin des études augmente avec le cycle d'enseignement étant en 1991-1992 de 3 008 $ au collégial général et de 12 785 $ au doctorat.

- La situation professionnelle des étudiants à la fin de leurs études a tendance à s'améliorer avec la scolarité atteinte. Ainsi, le salaire mensuel moyen obtenu par les diplômés est de 1 356 $ au collégial général et de 3 752 $ au doctorat, alors que le taux de chômage se situe respectivement à 18,1 p. 100 et à 2,9 p. 100.

- Les étudiants du collégial général, bien qu'ayant accumulé une dette relativement basse (3 008 $), de même que ceux des écoles professionnelles privées, éprouvent plus de difficultés à rembourser leur prêt que ceux des études supérieures.

Ainsi, bien que la dette augmente avec l'ordre d'enseignement, la capacité à rembourser des étudiants des cycles supérieurs n'est pas pour autant compromise, puisque la situation professionnelle des diplômés a tendance à s'améliorer avec la scolarité atteinte.

- La dette moyenne des étudiants éprouvant des difficultés de remboursement n'est que légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la clientèle (6 918 $ contre 6 227 $) en 1990-1991.

- Les caractéristiques personnelles et familiales ne semblent pas influencer de façon significative le fait d'éprouver des difficultés de remboursement.

Ainsi, le fait d'éprouver des difficultés de remboursement est davantage lié à la situation professionnelle et financière des étudiants après leurs études qu'à leur niveau d'endettement ou leurs caractéristiques personnelles et familiales.

- La proportion des étudiants en défaut de paiement était en 1990-1991 de 5,4 p. 100.

- Un peu plus de la moitié des étudiants faisant l'objet de recouvrement invoquent des raisons économiques.

- Le nombre d'étudiants ayant recours au *Programme de remboursement différé* n'a cessé d'augmenter de 1988-1989 à 1991-1992, passant de 1 130 à 5 455 étudiants.

Ainsi, la situation économique actuelle place de plus en plus d'étudiants dans une situation professionnelle précaire qui rend difficile le remboursement de leur prêt.

ANNEXE

REVENU FAMILIAL BRUT MAXIMAL (en dollars) POUR L'ADMISSIBILITÉ À L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS

TOTAL DES MENSUALITÉS SUR L'ENSEMBLE DES PRÊTS D'ÉTUDES DU CANADA	NOMBRE DE MEMBRES DE LA FAMILLE IMMÉDIATE					
	1	2	3	4	5	6
001 - 025	1,440	1,945	2,475	2,845	3,100	3,365
026 - 050	1,465	1,970	2,500	2,870	3,125	3,390
051 - 075	1,490	1,995	2,525	2,895	3,150	3,415
076 - 100	1,515	2,020	2,550	2,920	3,175	3,440
101 - 125	1,540	2,045	2,575	2,945	3,200	3,465
126 - 150	1,565	2,070	2,600	2,970	3,225	3,490
151 - 175	1,590	2,095	2,625	2,995	3,250	3,515
176 - 200	1,615	2,120	2,650	3,020	3,275	3,540
201 - 225	1,640	2,145	2,675	3,045	3,300	3,565
226 - 250	1,665	2,170	2,700	3,070	3,325	3,590
251 - 275	1,690	2,195	2,725	3,095	3,350	3,615
276 - 300	1,715	2,220	2,750	3,120	3,375	3,640
301 - 325	1,740	2,245	2,775	3,145	3,400	3,665
326 - 350	1,765	2,270	2,800	3,170	3,425	3,690
351 - 375	1,790	2,295	2,825	3,195	3,450	3,715
376 - 400	1,815	2,320	2,850	3,220	3,475	3,740

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES RESPONSABLES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS. ***Enquête sur l'aide financière en prêt étudiant,*** février 1990.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. ***Enquête sur le mode de vie des étudiants au niveau postsecondaire,*** 1986.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. ***L'enseignement supérieur: Pour une entrée réussie dans le 20e siècle,*** septembre 1992.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. ***Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités: des enseignements à tirer,*** septembre 1991.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGEC. ***Les changements de programme au collégial - Changer de cap sans perdre le nord,*** septembre 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGEC. ***Regard sur l'enseignement collégial - Indicateurs sur les cheminements scolaires,*** 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGEC. ***Relance au collégial - Situation au 31 mars 1991 des diplômés et diplômées de 1989-1990 de l'enseignement collégial,*** 1991.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGERU. ***Cheminement scolaire à l'université - Abandon au premier cycle,*** février 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGERU. ***Cheminement des étudiants et étudiantes du baccalauréat,*** octobre 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGERU. ***Cheminement des étudiants du troisième cycle,*** novembre 1992.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. DGERU. ***Qu'advient-il des diplômées et diplômés universitaires - Situation au 31 mars 1989 des diplômées et diplômés de 1987,*** 1989.

Ministère de l'Éducation
Direction générale de
l'aide financière aux étudiants

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé

1322-0828